MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Douzième séance – Mercredi 11 septembre 2019, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: M^{me} Sandrine Salerno, maire, MM. Guillaume Barazzone, Rémy Pagani, conseillers administratifs, MM. Manuel Alonso Unica, Olivier Gurtner, Jean-Philippe Haas, Jean-Charles Lathion, Laurent Leisi et M^{me} Albane Schlechten.

Assistent à la séance: M^{me} Esther Alder, vice-présidente, et M. Sami Kanaan, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 29 août 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 10 septembre, mercredi 11 septembre et lundi 30 septembre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1262 SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2019 (soir)

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. A la demande de la magistrate et d'entente avec quelques-uns d'entre vous, le rapport PRD-153 A/PRD-181 A, déclaré urgent hier, sera traité le 30 septembre 2019. Comme annoncé hier, la proposition PR-1375, soit la sixième urgence, sera aussi traitée le 30 septembre.

Motion: contre la hausse des tarifs de crèche

4. Motion du 10 septembre 2019 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Patricia Richard, Daniel Sormanni et Georges Martinoli: «Pour que le Conseil administratif renonce à toute hausse des tarifs de crèche pour les familles» (M-1457)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de renforcer la politique familiale pour permettre aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle;
- les difficultés toujours plus grandes des familles, notamment de la classe moyenne, pour assumer des charges financières en constante augmentation dans notre canton (primes maladie, loyers);
- l'obligation pour de nombreuses familles de disposer de deux revenus pour faire face à cet accroissement du coût de la vie;
- l'adoption en septembre 2015 de la motion M-1052 du Parti démocratechrétien déposée en 2012 demandant au Conseil administratif d'«élaborer des modèles de calcul du prix de pension en institution de la petite enfance plus favorables aux familles»;
- l'entrée en vigueur en août 2016, sur proposition du Conseil municipal, d'une nouvelle grille tarifaire (inchangée depuis vingt-trois ans) octroyant une baisse de 20% des prix de pension pour toutes les tranches de revenu déterminant;
- la bouffée d'oxygène bienvenue de cette mesure pour renforcer le pouvoir d'achat des familles de notre commune;
- la décision incompréhensible de la Ville annonçant une révision de cette grille au 1^{er} novembre 2019, qui va se traduire par:
 - une hausse de 2,24% à 2,76% pour les revenus compris entre 16 000 francs et 150 000 francs (soit une augmentation annuelle de 24,80 francs à 397 francs);
 - une hausse de 2,76% à 6,72% pour les revenus compris entre 150 000 francs et 200 000 francs (soit une augmentation annuelle de 397 francs à 1210 francs);
 - une hausse de 6,72% à 11,11% pour les revenus compris entre 200 000 francs et 220 000 francs (soit une augmentation annuelle de 1210 francs à 2000 francs);

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 942.

- le fait que la Ville justifie notamment cette hausse par la modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques qui permettra aux familles de déduire les frais de garde effectifs à hauteur de 25 000 francs par enfant;
- le fait qu'il est absurde qu'une collectivité publique (en l'occurrence la Ville de Genève) reprenne d'une main ce qu'une autre collectivité publique (en l'occurrence le Canton) accorde aux familles;
- le fait que la modification cantonale (et les pertes fiscales que cela engendre pour le Canton) n'avait pas pour objectif de permettre à la Ville d'augmenter ses revenus sur le dos des familles de la classe moyenne;
- l'article 18 du règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, prévoyant que les barèmes des prix de pension soient fixés par le Conseil administratif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de renoncer à toute hausse des prix de pension en 2019 et de prévoir les montants nécessaires au projet de budget 2020 pour maintenir les prix de pension entérinés dans le cadre de la modification de la grille tarifaire entrée en vigueur en septembre 2016.

Préconsultation

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). S'il y a une chose sur laquelle tous nos partis ou presque sont d'accord, c'est qu'il faut renforcer la politique familiale en Suisse. Si l'on veut financer nos retraites, il faut des actifs. Il convient donc de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Un petit pas a d'ailleurs été franchi cet après-midi par le Conseil national, puisqu'il a accepté un congé paternité de deux semaines. On ne peut que s'en réjouir.

Au niveau de la Ville de Genève, une baisse des tarifs de crèche de 20% avait été approuvée dans le cadre du traitement du budget 2016, vous vous en souvenez probablement, sur proposition du Conseil municipal et, je crois pouvoir le dire, du Parti démocrate-chrétien, qui s'était beaucoup battu pour que la grille tarifaire, qui n'avait plus bougé depuis plus de vingt-trois ans, soit revue à la baisse. Pourquoi? Parce qu'élever un enfant, en particulier à Genève, coûte cher, et même très cher. Cela devient de plus en plus un luxe. Si l'on y additionne les primes d'assurance-maladie et les loyers, cela pèse extrêmement lourd dans le budget des familles, surtout les frais de garde. Je prends deux exemples pour vous en rendre compte. Une famille avec un budget total de 120 000 francs paiera plus de 9000 francs par an pour que son enfant passe quatre jours par semaine à la crèche, soit un taux de 80%. Pour un budget familial de 80 000 francs, une famille devra payer plus de 5000 francs par an de frais de garde. Pour la classe moyenne, c'est sacrément lourd!

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les familles bénéficient d'un nouveau coup de pouce bienvenu décidé par le parlement cantonal, à savoir la hausse des déductions fiscales pour frais de garde, passées de 4000 à 25 000 francs par an et par enfant. Or, qu'apprend-on aujourd'hui? La Ville augmentera les tarifs de crèche, de l'ordre de 3 à 11%. (*Brouhaha*.) Madame la présidente, je ne m'entends plus parler, là... (*La présidente frappe du marteau*.)

La présidente. Veuillez écouter notre collègue Marie Barbey-Chappuis.

M^{me} *Marie Barbey-Chappuis*. Je vous remercie. Et la Ville justifie cette hausse par l'augmentation des déductions fiscales au niveau cantonal. En gros, la Ville s'empresse d'amoindrir, voire de supprimer les effets de la mesure fiscale prise au niveau cantonal. Cette décision va à l'envers du bon sens. Elle est même totalement incompréhensible. Il est absurde qu'une collectivité publique, en l'occurrence la Ville, reprenne d'une main ce qu'une collectivité publique, en l'occurrence le Canton, accorde aux familles. A ce rythme, nous n'aurons jamais une politique familiale digne de ce nom en Suisse et à Genève.

Cette décision de la Ville d'augmenter les tarifs de crèche est également absurde parce que la modification cantonale, et les pertes fiscales qu'elle engendrera pour le Canton, n'avaient pas pour objectif de permettre à la Ville d'augmenter ses revenus sur le dos des familles. Cette modification cantonale avait pour objectif de redonner du pouvoir d'achat aux familles. La Ville s'empresse d'amoindrir cette mesure prise au niveau cantonal.

Enfin, cette décision est absurde parce que c'est la classe moyenne, une fois de plus, qui est touchée de plein fouet par cette hausse. Je rappelle que les impôts, tout comme les tarifs de crèche, sont calculés selon un barème progressif. La classe moyenne y contribue donc de façon tout à fait significative.

Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien, accompagné du Mouvement citoyens genevois et du Parti libéral-radical, a déposé cette motion pour demander que la Ville renonce à toute hausse des tarifs de crèche. Naturel-lement, si la Ville veut changer de système, pour le rendre plus simple et diminuer la paperasserie pour les parents, nous ne pouvons qu'applaudir. Mais cela ne doit pas s'accompagner d'une hausse des tarifs pour les parents. Au contraire, il faut que la mesure prise au niveau cantonal s'ajoute aux mesures prises au niveau municipal en faveur des familles et que le pouvoir d'achat de celles-ci soit renforcé, parce qu'elles en ont grandement besoin. Je vous remercie de faire bon accueil à cette motion. (Applaudissements.)

 M^{me} Patricia Richard (PLR). Cette entrée en matière est extrêmement importante pour le Parti libéral-radical, pour les raisons évoquées par M^{me} Barbey-Chappuis du Parti démocrate-chrétien.

Nous devons ajouter que nous avons été déçus que le projet nous soit présenté le 27 juin dernier par la magistrate sans que nous ayons eu les chiffres à l'avance. Nous avons trouvé cette manière de faire un peu cavalière. Et c'était appliqué droit derrière. Le seul recours que nous avons, nous, conseillers municipaux, est d'arriver ici avec un texte pour pouvoir reparler de cette augmentation et poser les bonnes questions. Parce que, lorsqu'on nous présente les chiffres comme ça en commission, on n'a pas le temps de préparer notre travail en parallèle.

Il ne faut pas oublier qu'on reçoit une proposition du Conseil administratif dix jours avant la séance du Conseil municipal. On a le temps de la lire, d'en parler entre nous, de décider ce qu'on fera et d'étudier le projet avant qu'elle soit renvoyée ou non en commission. Là, le processus a été fait complètement à l'envers. M^{me} la magistrate est venue en commission parce qu'elle avait demandé à être auditionnée. Elle nous a présenté son projet en commission, en nous projetant des chiffres. Nous n'avons reçu les chiffres définitifs que cinq semaines plus tard. Nous avons donc été mis au pied du mur. Il n'est pas admissible de travailler de cette manière.

Ce que nous voulons avec cette motion, c'est la renvoyer en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour la travailler en même temps que le budget et savoir ce qu'il en est exactement. Quels seront les chiffres définitifs si on applique ces nouveaux tarifs? Nous voulons des réponses concrètes maintenant que nous avons enfin des chiffres. Nous aimerions pouvoir discuter, avancer et trouver une solution tous ensemble. Pour nous, il est très important que l'entrée en matière soit acceptée et que nous renvoyions cet objet en commission. (Applaudissements.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Il est utile de faire trois pas dans la neige et de discuter un peu de cette motion. La problématique est la suivante.

Il y a un peu moins de deux ans, ce Conseil municipal a décidé une baisse des tarifs de crèche pour donner un coup de pouce aux familles. Et voilà que la Ville de Genève, l'exécutif, décide subitement de modifier ces tarifs et qu'il profite d'une simplification administrative pour les augmenter! Non, ce n'est pas une bonne façon de procéder. Il n'y a aucune justification possible.

Hier, d'ailleurs, la magistrate a répondu à ma question orale en évoquant l'indexation: cela faisait longtemps que les tarifs n'avaient pas été indexés... Laissez-moi rire. L'indexation était régulièrement de 0, ou de 1% maximum toutes ces dernières années. A plusieurs reprises, on n'a même pas indexé les salaires. Et maintenant, on vient nous dire qu'il faut adapter les tarifs à cause de

l'inflation alors qu'on vient de les baisser, je le redis encore une fois, pour donner un coup de pouce aux familles... Ça ne tient pas la route. On ne peut pas profiter d'une simplification administrative pour augmenter les tarifs, et encore moins en disant que les familles pourront désormais déduire 25 000 francs par enfant et par an au lieu de 4000 francs, et que la Ville récupérera donc cette manne perdue par le Canton. Non, ce n'est pas sérieux.

Il est maintenant important de revoir toute cette problématique, avec les bons chiffres selon les familles et leur catégorie de revenu. Combien paient-elles? Combien paieraient-elles avec le nouveau tarif? En ce qui nous concerne, on ne souhaite aucune augmentation des tarifs de crèche en Ville de Genève pour les familles. Il faudra bien corriger le tir.

Je ne suis pas sûr que les processus, faits rapidement, l'aient été dans les règles. Il y a une Commission consultative de la petite enfance. On lui a présenté le projet en vitesse; y a-t-il eu un vote? Je ne l'ai pas entendu de la part de la magistrate. Même si la commission n'est que consultative, elle a quand même quelque chose à dire. Avant de prendre la décision de modifier ces tarifs, le Conseil administratif aurait aussi dû consulter le Conseil municipal. Cela n'a pas été le cas. Par conséquent, il faut vérifier tous ces chiffres et nous resterons fermes. C'est une bonne idée de renvoyer cette motion en commission de façon à avoir toutes les données et à prendre ensuite les décisions qu'il faut. Je vous invite à le faire.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 41 oui contre 24 non.

M^{me} Christina Kitsos (S). Pour le Parti socialiste, la priorité est d'avoir une politique familiale ambitieuse. Vous vous direz que c'est curieux: nous exprimons la même volonté que Marie Barbey-Chappuis, mais nous ne défendons pas ce projet. Pourquoi? Parce que, si on veut une politique familiale ambitieuse, ce qu'on veut réellement, c'est que chaque femme, chaque homme, chaque parent qui a un enfant puisse obtenir une place de crèche. On veut que ce soit un droit. C'est cela, la priorité du Parti socialiste. Nous pourrons parler des tarifs une fois que nous aurons répondu à ces besoins. On sait aujourd'hui, comme je l'ai dit lors du traitement du budget, que les besoins sont couverts à 83%, pas en totalité.

Les places de crèche sont aussi très importantes pour l'égalité entre femmes et hommes, pour la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. On sait aujourd'hui qu'une femme sur sept, selon une étude basse, ne reprend pas le travail lors de la maternité. Pour un quart de ces femmes, la raison en est qu'elles n'ont pas trouvé de place en crèche. Elles prennent des activités à temps partiel ou arrêtent le travail. La priorité, pour nous, est d'atteindre l'objectif d'offrir une place en crèche à chaque famille ayant un enfant. On connaît l'angoisse de tous

ces parents qui doivent s'organiser et payer autrement plus cher pour trouver d'autres solutions de garde pour leur enfant.

Les tarifs de la Ville de Genève sont les plus bas du canton. On ne peut donc pas s'en plaindre en comparaison des autres communes. La modification des tarifs touche les barèmes les plus hauts. Le plafonnement du salaire est aujourd'hui à 200 000 francs; il passera à 220 000 francs. On ne touche pas la classe moyenne, mais les hauts revenus. C'est faux de dire qu'on touche la classe moyenne. En outre, l'augmentation est moindre puisque des déductions fiscales du Canton entrent en jeu en parallèle. Au final, des personnes dépenseront même moins malgré l'augmentation, et on parle toujours des barèmes les plus hauts.

Cette hausse des tarifs produit un revenu estimé à 2,2 millions de francs, en tout cas plus de 2 millions de francs. Une place de crèche coûte 30 000 francs à la Ville. On pourrait donc créer 75 places supplémentaires par année.

La présidente. Vous en êtes à sept minutes, Madame la conseillère municipale. Il faut conclure.

M^{me} *Christina Kitsos*. Je conclus, Madame la présidente. On veut 650 places pour 2025, ce qui représente 18 millions de francs. Pour y arriver, on doit être cohérents et responsables. Si on souhaite une vraie politique familiale ambitieuse, on doit augmenter le nombre de places de crèche. Il faut que chaque citoyen, chaque citoyenne ait ce même droit. (*Applaudissements*.)

M. Ahmed Jama (S). Tout d'abord, il faut saluer le travail remarquable des collaboratrices et collaborateurs qui ont permis le développement de la petite enfance, ainsi que leur engagement au quotidien pour accueillir plus de 4800 enfants dans nos institutions. Ces professionnels font de Genève une ville exemplaire en matière de soutien à la parentalité.

Pour la petite enfance, il faut rappeler le rôle majeur joué par l'ancien magistrat Manuel Tornare. En douze ans, il a fait passer une offre qui répondait à 31% de la demande des parents à 64%. Il a revalorisé la formation du personnel et amélioré grandement les conditions salariales. Il a créé le Bureau d'information de la petite enfance, un guichet unique pour faciliter la recherche de places et mieux insérer les enfants.

Ce soir, le Parti socialiste refusera la motion pour les raisons suivantes.

Les professionnels des métiers de la petite enfance adhèrent pleinement à la nouvelle grille tarifaire. Des responsables de secteur aux adjoints pédagogiques,

en passant par les secrétaires-comptables, toutes et tous sont bien conscients que la simplification majeure à venir pour fixer le prix de pension, qui ne se basera plus que sur le seul avis de taxation de l'année précédente, permettra de libérer des ressources humaines pour se focaliser sur une mission plus essentielle: l'éveil et l'apprentissage de l'enfant. Le retour des parents auprès du service est très positif, y compris parmi les hauts revenus, qui expriment leur solidarité vis-à-vis de celles et ceux qui n'ont pas la même aisance financière, ainsi que de l'immense effort fourni par la Ville pour ouvrir de nouvelles places de crèche. Pour rappel, 109 nouvelles places sont prévues pour 2020.

Avant la mise en place de cette nouvelle grille tarifaire, la Ville pratiquait les prix les plus bas de toutes les communes du canton de Genève, selon une étude de 2017 du Service de la recherche en éducation. Aujourd'hui, la Ville se situe dans la fourchette basse des tarifs pratiqués par les communes. Pour la classe moyenne inférieure, revenu de 110 000 francs maximum, la municipalité reste la commune où le tarif est le meilleur marché. Les hauts revenus, au-delà de 230 000 francs brut, au-delà de la classe moyenne donc, sont certes amenés à payer un prix de pension de 20 000 francs, au lieu de 18 000 francs précédemment, soit une hausse de 11%, mais cette hausse est plus que compensée par la nouvelle possibilité de déduction fiscale induite par la modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques. Au lieu de déduire 3992 francs par enfant et par an, ces gens pourront déduire jusqu'à 25 000 francs par enfant, ce qui n'est pas négligeable. Mais ce tarif reste encore en deçà de la moyenne cantonale et de certaines villes gouvernées par l'Entente, comme Versoix, Bernex et Vernier.

En cas de changement de la situation familiale ou de variation de revenu de plus ou moins 20%, ce tarif pourra être révisé en cours d'année. Il sera fixé pour toute l'année scolaire, ce qui permettra aux familles d'établir précisément leur budget. De plus, les familles n'auront plus qu'un seul document à fournir. Toutefois, le prix de pension ne doit pas être une barrière infranchissable pour les familles. Les structures d'accueil de la petite enfance doivent en tout temps alerter le Service de la petite enfance si une telle problématique se présente. Des solutions seront trouvées, notamment auprès du Service social de la Ville. Le Parti socialiste salue tout le travail remarquable réalisé par le département de la cohésion sociale et de la solidarité, et plus particulièrement la magistrate Esther Alder.

En conclusion: simplification du système de calcul des prix de pension, simplification administrative et meilleure compréhension du système pour les parents, introduction d'un tarif minimum de 1132 francs par an, correspondant à un revenu déterminant annuel théorique de 16 000 francs, enfin – et surtout – maintien des tarifs de la Ville après modification parmi les plus bas du canton. Chères et chers collègues, le Parti socialiste vous prie de refuser cette motion. (*Applaudissements*.)

Motion: contre la hausse des tarifs de crèche

Mme Laurence Corpataux (Ve). Les Verts sont favorables depuis toujours aux mesures soutenant les familles qui en ont besoin. Par là même, nous sommes aussi favorables au principe de subventionnement pour la création de places de crèche supplémentaires et pour le prix de pension. Ce subventionnement permet aux parents d'obtenir plus facilement une place de crèche s'ils en font le choix. Pour les Verts, il est primordial que les tarifs soient adaptés au revenu familial et qu'ils soient équitables pour tous.

Cependant, il est essentiel de trouver le juste équilibre entre un prix abordable pour la bourse familiale et une couverture des coûts durablement supportable pour les finances de la Ville, afin de ne pas péjorer ses comptes à terme. Lors du vote du budget 2016, à la fin de 2015, nous avions déjà rendu attentifs la droite et le Mouvement citoyens genevois, au regard du développement continu des places de crèche, au fait qu'une baisse de 20% des tarifs pèserait chaque année de plus en plus lourdement sur le budget, et donc sur la bourse communale. Pour 2020, ce poids supplémentaire est de 4 millions de francs, y compris les charges d'exploitation et l'annuité de salaire supplémentaire, et ainsi de suite chaque année. A la fin de 2015, la Ville offrait 3266 places de crèche contre 4014 actuellement, soit 748 places en plus ou 25%. Vous imaginez donc le coût supplémentaire par place créée pour la Ville.

Pour nous, il est clair, contrairement à ce que le Parti démocrate-chrétien prétend, que la Ville n'augmente pas ses revenus sur le dos de la classe moyenne. Elle propose une solution cohérente, qui va dans le bon sens car elle tient compte du poids financier du dispositif pour la Ville et pour les familles. Cette solution permet d'assurer le maintien de prestations à différents publics, que ce soit les familles ou autres. Au vu du contexte fiscal actuellement favorable, la minorité de familles connaissant une hausse tarifaire peut supporter celle-ci.

A la fin de 2015, nous demandions aussi à la droite élargie, en défaveur d'une hausse des charges de la Ville et d'une augmentation d'impôts, comment la Ville financerait cette charge supplémentaire exponentielle, de plusieurs millions de francs par an. Je lui posais les questions suivantes: la droite financerait-elle ces charges en sabrant de nouveau dans le budget de la culture? en privant encore des jeunes et des moins jeunes d'activités de loisir? en empêchant des personnes de se réinsérer ou de trouver du travail? Et j'ajouterais: en précarisant de plus en plus les plus vulnérables?

Pour la Ville de Genève, il est essentiel que chaque famille dispose d'une solution de garde. A cette fin, la Ville crée chaque année de nouvelles places de crèche. Cependant, malgré la volonté de la magistrate, soutenue par le Conseil administratif, de couvrir les besoins à 100% en 2022, le taux de couverture de ceux-ci progresse lentement. En 2018, il est à 83%, comme ma préopinante l'a dit. En parallèle, le nombre de familles est en hausse constante. La création des

crèches est donc un puits sans fond, avec un besoin de financement à son image. M^{me} Salerno a dit tout à l'heure qu'il était prévu de créer 650 places de crèche en plus pour 2026, ce qui nécessite 20 millions de francs supplémentaires, sans tenir compte des mécanismes salariaux.

Pour information, le coût brut d'une place de crèche est de 42 000 francs, selon les données que j'ai eues ce matin. Ce financement se répartit ainsi: 21% pour les familles, 5% en produits divers et 74% de subvention de la Ville de Genève, qui prend donc en charge les trois quarts, soit 31 900 francs sans mécanismes salariaux. Je le redis: il faut donc dégager des millions supplémentaires chaque année...

Il est également important de redire que la Ville est la commune qui offre le plus de places de crèche dans le canton et que ses prix sont les moins chers pour la très grande majorité des familles. Les Verts saluent donc la politique familiale de la Ville de Genève, qui ne se fait pas sur le dos des familles. Par la mise en place d'un système simplifié pour les parents et les professionnels et d'une base de calcul unifiée, soit un prix de pension basé sur l'avis de taxation de l'année antérieure, qui est avantageux pour les familles, la Ville répond de manière adéquate aux recommandations de la Cour des comptes.

Les Verts sont donc favorables au maintien du nouveau modèle tarifaire et proposent, pour cerner au mieux les problèmes liés à l'augmentation des tarifs sur lesquels la droite aimerait avoir des réponses, un renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche refusera la motion M-1457. La proposition de la magistrate est un ajustement de la tarification, non une révision totale. Ce changement entre tout à fait dans la compétence du Conseil administratif, voire du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Nous avons reçu une information en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse que nous trouvions suffisante. La Commission consultative de la petite enfance a aussi été informée de manière détaillée.

Le changement modifie la manière de calculer les tarifs, qui se fera désormais sur la base de l'avis de taxation de l'année précédente et inclura d'éventuels revenus de la fortune. C'est une simplification pour les familles, qui assure une meilleure transparence et permet de mieux savoir où on en est dans ce qu'on a payé, plutôt qu'un calcul après coup qui impliquait de donner régulièrement ses attestations de salaire. Il diminue également, et de beaucoup, le travail en perpétuelle croissance du personnel administratif, qui devait aussi régler des situations difficiles qui n'étaient pas vraiment du ressort des différentes associations. Dans ce projet, une commission sera chargée de régler ces situations, ce qui est une amélioration indéniable.

Cette révision aura un effet différent selon les revenus. On a entendu que c'était une péjoration pour les familles, mais on ne peut pas prendre les familles comme une entité. Tout dépend de leur situation sociale. Certaines paieront moins, d'autres plus, toutefois légèrement, et l'augmentation la plus grande concerne les familles aux revenus les plus élevés. Cette démarche nous paraît tout à fait défendable et le moment choisi pour cette modification semble opportun, étant donné que les familles pourront dorénavant déduire jusqu'à 25 000 francs pour les frais de garde, contre environ 4000 francs précédemment. Cette déduction ne bénéficiera qu'aux familles avec un revenu déterminant supérieur à 52 000 francs, donc pas à celles qui gagnent moins de toute façon. La modification des tarifs n'entraînera donc pas de péjoration réelle.

Le seul bémol pour nous est que la modification propose aussi un changement pour les revenus les plus bas. Il n'est pas élevé et ne concerne, d'après ce qu'on a entendu en commission, que très peu de familles. Elles devront payer 5 francs par jour. Le département insiste sur le fait que ces familles peuvent être aidées. Personnellement, j'aurais préféré conserver le statut antérieur, sachant combien il est difficile, surtout en cas de pauvreté, de faire appel à l'aide. Tout le monde ne le fait pas. Dans une recherche d'équité, prendre aux plus démunis et aux plus riches ne me paraît pas la solution la plus adéquate. Il est vrai, comme d'autres l'ont dit, que le Conseil municipal avait décidé une baisse de 20% des prix de pension pour toutes les tranches de revenu. De ce fait, les tarifs sont parmi les plus bas du canton. De plus, le Canton envisage à terme d'unifier la tarification. Il est donc probable que la solution d'aujourd'hui ne dure de toute façon pas très longtemps.

Ensemble à gauche vous invite à refuser la motion. Bien sûr, pour nous, la priorité est que chaque enfant puisse avoir une place en crèche. Car, si la couverture a beaucoup augmenté, 17% ne trouvent toujours pas de solution. A long terme, on pourrait s'imaginer que les crèches soient gratuites et municipalisées, mais nous sommes très loin de cet état plus idéal. Pour le moment, l'effort doit vraiment permettre à chaque enfant d'avoir une place. Or, augmenter le nombre de places n'est pas si simple. Cela implique la construction de crèches et la formation du personnel. C'est un processus lent qui est en cours depuis plusieurs années maintenant; nous devons tout faire pour le continuer. Cette motion ne va pas dans ce sens et c'est la raison pour laquelle nous la refuserons. (Applaudissements.)

M^{me} **Marie Barbey-Chappuis** (PDC). J'aimerais réagir à deux, trois choses. D'abord, le Parti démocrate-chrétien ne remet absolument pas en cause les efforts fournis par la Ville ces dernières années, notamment par M^{me} Alder. Au contraire, nous souhaitons les poursuivre, les renforcer. D'ailleurs, nous les avons toujours appuyés.

Ce que nous regrettons, c'est cette hausse des tarifs qui est un coup d'arrêt, un signal négatif dans cette politique familiale ambitieuse que la Ville avait toujours eue jusque-là et que nous avions toujours soutenue et saluée. Ce soir, j'ai franchement de la peine à comprendre le raisonnement du Parti socialiste, qui défend l'augmentation des tarifs de crèche pour une politique familiale ambitieuse. Si on suit ce raisonnement, pour une politique des transports ambitieuse, il faut augmenter le prix des tickets de bus! Les Verts seraient-ils d'accord avec ça? Si on veut une politique de la santé ambitieuse, il faut augmenter les primes d'assurance-maladie! Les membres du Parti socialiste seraient-ils d'accord avec ça? Non. Soyons sérieux. C'est une question de priorité politique et d'arbitrage.

Le budget de la Ville de Genève s'élève à plus de 1 milliard de francs. Aujourd'hui, dans le projet de budget 2020, plus de 13 millions de francs sont prévus pour augmenter le nombre de fonctionnaires. Je n'ai rien contre la fonction publique. Je suis moi-même fonctionnaire, ce n'est donc pas moi qui vais la critiquer. Mais il faut être sérieux: d'un côté, on augmente le personnel de la Ville et les charges pour 13 millions de francs, de l'autre, on fait peser un poids financier supplémentaire sur les familles avec les frais de crèche. C'est un arbitrage politique que je trouve mesquin de la part de la Ville de Genève.

Enfin, s'il n'y a pas assez de places de crèche en Ville, ce n'est pas parce que les tarifs ne sont pas assez chers. Comme M^{me} Salerno l'a très bien dit tout à l'heure dans son intervention, c'est parce qu'il n'y a pas assez de personnel, ni de constructions de crèches. Le problème est là, pas dans les tarifs, ni dans ce que les parents paient. Dans les documents que nous avons reçus, presque tous les revenus seront touchés par cette hausse. Pour des revenus de 16 000 francs, et ce n'est pas la classe moyenne, l'augmentation sera de 2 à 3%. Dans un budget familial de 16 000 francs, ce n'est pas anodin. Je suis vraiment surprise que le Parti socialiste ne s'en rende pas compte ce soir.

Le sujet est important. On constate une sorte de déclassement des familles, qui n'ont plus les moyens de payer les factures à la fin du mois entre les primes d'assurance-maladie, les loyers et aujourd'hui les tarifs de crèche. Le signal donné par la Ville de Genève est vraiment mauvais. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de renvoyer cette motion en commission. (*Applaudissements*.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Le débat est étonnant. J'ai entendu certains dire qu'ils ne voulaient pas faire payer aux familles le poids de la politique de la petite enfance en Ville de Genève. Mais c'est justement ce qu'ils font en maintenant cette augmentation des tarifs! C'est donc assez incongru de parler ainsi.

La définition de la classe moyenne est très large. Je donne celle qu'on trouve sur le site du Département du territoire de M. Hodgers: la classe moyenne gagne entre 70 et 150% du salaire médian, aux alentours de 6900 francs par mois. Les familles qui sont dans la catégorie inférieure ne gagnent pas lourd et elles seront touchées par l'augmentation des tarifs. Je ne comprends pas qu'on puisse combattre cette motion. Vous êtes des antisociaux, finalement! On ne sait pas pourquoi vous êtes à gauche.

J'ai entendu une préopinante dire que le Canton veut unifier les tarifs. C'est peut-être une bonne idée, mais je ne vois donc pas pourquoi on se dépêche de changer ceux de la Ville en vitesse. Certes, cela prendra du temps mais, avec la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS), certaines décisions ont été prises qui donneront plus d'emprise au Canton sur la politique des crèches, justement pour inciter les communes qui n'en font pas assez à agir et uniformiser les règles. Pourquoi changer une équipe qui gagne? On a eu la bonne idée de baisser ces tarifs de 20%; on ne va pas les augmenter en attendant une nouvelle tarification du Canton!

L'audition qui a eu lieu à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ne visait pas à approuver ce projet. C'était une présentation technique du nouveau système, de cette hausse complexe qui est une usine à gaz. Sous le prétexte d'une simplification, on va peut-être compliquer les choses. Je ne comprends pas comment on peut dire que cette augmentation permettra de développer encore plus les places de crèche. Laissez-moi rire. Vous pleurez quand la droite et le Mouvement citoyens genevois – ni de gauche ni de droite – veulent prétendument couper dans les crèches, ce qui n'est pas le cas; c'est juste un mensonge de plus dans le paquet. Bien au contraire, on a toujours voulu soutenir cette politique. Je rappelle quand même que, si elle a été suivie par deux magistrats de gauche, elle a été lancée par Michel Rossetti du Parti radical-démocratique. C'est lui qui a mis le pied à l'étrier pour développer les crèches en Ville de Genève.

Il faut regarder ce projet de très près. En ce qui nous concerne, nous n'accepterons aucune hausse des tarifs pour une quelconque famille, qu'elle soit à bas revenu, dans la classe moyenne ou à haut revenu. On ne change rien; ça va très bien comme ça. Nous vous invitons aussi à renvoyer la motion en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre n'a pas signé cette motion mais nous l'accepterons quand même. La raison en est que nous ne voulions pas la voter sur le siège. Du moment que tout le monde est d'accord pour la renvoyer en commission, nous la soutenons également.

Nous sommes entièrement d'accord avec les arguments de M^{mes} Barbey-Chappuis et Richard, ainsi que de M. Sormanni.

La gauche nous dit qu'elle veut une politique familiale ambitieuse. Je veux bien mais, comme souvent avec la gauche, il ne s'agit en réalité que d'une posture dialectique. Dès qu'il faut soutenir réellement les familles, elle ne veut plus rien en savoir. Au contraire, elle s'y oppose.

Certains ont dit que seuls les hauts revenus seraient touchés. M^{me} Barbey-Chappuis a déjà rappelé que ce n'était pas exact. Plusieurs tranches de revenu sont prévues dans le projet: moins de 16 000 francs, entre 16 000 et 150 000 francs, entre 150 000 et 200 000 francs, entre 200 000 et 220 000 francs. Toutes ces tranches seront touchées par des augmentations des tarifs de crèche.

Le changement de système proposé, à savoir une simplification dans la mesure où, désormais, on ne tiendra plus compte que de la situation des impôts, nous a poussés à refuser un vote de la motion sur le siège. Ce soir, le groupe de l'Union démocratique du centre approuvera le renvoi en commission.

M^{me} **Delphine Wuest** (Ve). M. Scherb vient de le dire, on parle à la base d'une simplification de la tarification. C'est important de le souligner: cette année, je paierai pour la crèche de mon enfant selon l'avis de taxation de l'année dernière. Si j'ai eu une augmentation de mon revenu cette année, je paie sur un avis de taxation plus bas... J'en viendrai à d'autres chiffres tout à l'heure. Oui, vous pouvez rigoler, Madame Barbey-Chappuis. (*Exclamations*.) D'accord.

L'exemple des primes d'assurance-maladie est hors sujet. On parle de gestion privée, de placements douteux, de gros salaires d'administrateurs... Je n'aimerais pas entrer là-dedans.

Pour revenir aux places de crèche, oui, il y a une hausse des tarifs sur les hauts revenus, ou plutôt les très hauts revenus. A partir de 200 000 francs de revenu par an, ça me semble assez élevé. Oui, il y a une hausse de tarif; cela s'appelle la solidarité. M^{me} Barbey-Chappuis a parlé des revenus annuels de 16 000 francs; je sais, j'ai entendu. C'est effectivement un très bas salaire et, justement, pour ces très bas salaires, il s'agit de payer 5 francs chaque jour, un tarif symbolique qui couvre les collations et les frais de repas. Cela fait 163 francs par mois, ce qui peut être cher par rapport à 16 000 francs par an, on est d'accord. Mais, dans ce cas, si on n'arrive pas à payer, on peut toujours demander aux services sociaux de prendre en charge ces 163 francs par mois. (*Remarque*.) Oui, c'est possible.

Prenons un exemple pour rester dans les prix concrets. Quelqu'un de la classe moyenne, puisque le Parti démocrate-chrétien est le défenseur de... de...

Une voix. De la classe moyenne.

Motion: contre la hausse des tarifs de crèche

M^{me} *Delphine Wuest.* ... de la classe moyenne, merci! Je ne suis pas au Parti démocrate-chrétien, c'est pour ça que je n'ai pas le slogan en tête. Prenons une famille qui gagne 110 000 francs par an. C'est moyen pour certains et beaucoup pour d'autres, mais voilà. La hausse sera effectivement de 2 à 3%, ce qui équivaut à 10 ou 20 francs par mois sur la facture de crèche. On peut se dire que ça peut être contrebalancé par la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques, qui nous dit que, pour chaque place en crèche, pour chaque enfant gardé, on peut déduire jusqu'à 25 000 francs de ses impôts. Avant, c'était 4000 francs. Si on divise ces 25 000 francs par mois, on voit que ça fait un peu plus que 10 à 20 francs... Je vous laisse faire le calcul sur votre téléphone portable.

Ce qu'il faut retenir, puisqu'on est dans les chiffres, c'est qu'à partir de 52 000 francs de revenu annuel, on est forcément gagnant. Arrêtez de nous dire que tous ces gens seront à la rue et qu'ils ne pourront plus mettre leurs enfants en crèche parce qu'il y a eu une simplification de la tarification. Nous, les Verts, renverrons la motion en commission, mais nous n'accepterons pas cet objet. (Applaudissements.)

M^{me} **Christina Kitsos** (S). J'aimerais amener quatre points. (*Remarques.*) Il me semble qu'on n'est pas à l'école, ni à la crèche. Si on peut avoir un peu de silence...

Premier point: malgré la hausse de ces tarifs de crèche, la Ville de Genève restera la commune avec les tarifs les plus bas.

Deuxième point: la Cour des comptes a bien demandé l'unification des tarifs au nom d'un principe très important, celui de l'égalité de traitement. On peut même considérer, si ça se trouve, qu'il nous sera demandé d'augmenter encore ces tarifs dans ce but. En tout cas, il faudra unifier les tarifs entre les différentes communes.

Troisième point: en termes de justice sociale, point soulevé par ma préopinante Verte, on différencie les tarifs en lien avec les revenus. L'augmentation touche les hauts revenus, pas la classe moyenne.

Quatrième point: je trouve qu'il y a une ironie dans les propos tenus aujourd'hui par la droite. En 2012, l'initiative IN 143 pour la petite enfance, notamment portée par le Parti socialiste, demandait un droit: un enfant, une place de crèche. La droite refusait cette initiative. (*Applaudissements.*) Que disait la droite? Non, on ne veut pas que ce soit un droit! On ne veut pas de gratuité! On ne veut pas de municipalisation! On veut répondre aux besoins. Et, aujourd'hui, vous venez nous dire que vous voulez une politique familiale ambitieuse et que ce soit un droit? Mais ce n'est pas ce que vous avez dit, ce n'est pas les propos que vous tenez. Le Parti socialiste, lui, a toujours dit qu'il voulait ce droit et je m'en tiendrai à ces mots-là. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (HP). Ce qui est dommage, mais nous sommes en pleine période pré-électorale, c'est que nous refaisons les mêmes discussions chaque fois. Cette motion partira en commission et nous aurons les mêmes conversations, les mêmes discours, puis les mêmes remarques à son retour.

Sur le principe de l'augmentation des tarifs de crèche, non. Exclu. Je ne soutiendrai pas ce projet du Conseil administratif. Je soutiendrai évidemment la motion du Parti démocrate-chrétien, qui demande le statu quo, et le renvoi en commission puisqu'il me paraît nécessaire de discuter de tout ça.

Je ne peux que regretter, d'abord, que l'on refasse l'entier du débat ici, ensuite que l'augmentation touche tout le monde. Si elle ne ciblait que les gros salaires, au-delà de 200 000 francs, je pourrais encore la comprendre, mais quand on touche à des revenus de 16 000 francs par an... Ce ne sont pas des revenus, mais des indemnités ou je ne sais pas. On ne peut pas taxer des gens qui n'ont pas réellement de revenu.

Sur la question des crèches, on peut saluer l'énorme travail de M^{me} Esther Alder pour augmenter le nombre de places, car c'est important. Mais cela n'a rien à voir avec la hausse des tarifs qui touchera la classe moyenne de plein fouet.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Cette augmentation des prix de crèche est un arbitrage du Conseil administratif. C'est la décision de ce Conseil administratif de gauche d'augmenter le prix de 2 à 3% pour toutes les familles. Comme M^{me} Barbey-Chappuis l'a déjà dit, ce délibératif a approuvé une baisse des prix de pension il y a un peu moins de deux ans. Le Conseil administratif a donc décidé qu'il se fichait de ce que le Conseil municipal avait demandé parce qu'il préférait augmenter les tarifs. Et, pour cela, il profite de ce que le Canton a fait, c'est-à-dire rendre possible une déduction fiscale supplémentaire. Le Canton donne un petit souffle aux familles, pour qu'elles respirent en déduisant un peu plus sur les places de crèche, et la Ville en profite – chouette! – en ramassant l'argent au passage... Ce n'est pas tout à fait correct. Nous souhaiterions plus d'informations là-dessus en commission. Nous voulons creuser. Nous voulons demander davantage de choses.

Ce qui nous a plu dans la proposition de M^{me} Alder, car il faut quand même dire que quelque chose nous a plu, c'est le fait de baser la tarification sur les feuilles d'impôt. C'est un avantage clair. Cela nous a plu tout de suite en commission. Pour nous, c'est une meilleure gestion.

En Ville, la couverture des besoins n'est qu'à 83%. Mais elle n'était qu'à 32% en 2009, si je ne me trompe pas. La Ville a fait d'énormes efforts financiers, d'énormes investissements pour créer des places de crèche supplémentaires, ce qui implique une masse salariale supplémentaire. C'est un tout, rien n'est gratuit.

Dans le budget 2020, nous devrons faire des arbitrages pour savoir où nous avons envie de dépenser et où nous avons envie de couper. Mais il faudra bien réfléchir. Faut-il s'attaquer aux familles? spécialement aux familles qui n'ont pas beaucoup d'argent? J'ai entendu quelqu'un dire que ces personnes n'avaient qu'à demander l'aide sociale. Mais certains, pour des raisons de fierté, n'ont pas envie de demander l'aide sociale! De quel droit ose-t-on dire aux gens de demander l'aide sociale? C'est un choix personnel. Vous ne pouvez pas rogner la fierté de certaines personnes parce qu'une petite différence fait qu'elles vont basculer. Et cela sous

Nous poserons toutes ces questions en profondeur en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Nous avons eu les tarifs à la fin de juillet, nous avons pu commencer à étudier correctement le projet proposé par M^{me} Alder. Sur cette base, nous poserons nos questions et, quand nous aurons eu toutes les réponses, nous reviendrons avec quelque chose de fini.

l'égide de la Ville de Genève? Cela nous dérange.

M. Daniel Sormanni (MCG). Quatre mots encore. Tout à l'heure, j'ai entendu plusieurs fois certains dire que les gens qui ne pourront pas payer iront demander une allocation sociale. Ça n'a pas de sens: on augmente les tarifs et, comme ils ne peuvent pas les payer, on leur donne une allocation sociale pour payer la facture? Cela ne sert à rien, ça n'a pas de sens! Après ça, on nous demandera une hausse des allocations sociales personnalisées? Ce que vous voulez, c'est amener toute la population à devenir des assistés. Ça me désole. On devrait plutôt faire en sorte de l'autonomiser.

C'est proprement scandaleux de profiter d'une baisse fiscale, décidée par les députés, en la récupérant pour faire un transfert de charges entre le Canton et la Ville. Le Canton baisse les impôts, il a une diminution des recettes fiscales, et la Ville en profite. Il a eu ce geste sur proposition du Mouvement citoyens genevois, si je ne me trompe pas, et c'est la Ville qui tire les marrons du feu! C'est un fonctionnement inadmissible. Ce n'est pas comme ça que vous résoudrez les problèmes de relations entre la Ville et le Canton. Les petits privilégiés de la Ville, tout leur est dû, tout leur est permis... Ils font d'ailleurs des boni presque aussi grands que ceux du Canton; on va le leur piquer. C'est malheureusement le discours d'une grande majorité des députés, que je n'approuve pas. Prenez garde, cela pourrait finir par un transfert de charges très important sur les communes et peut-être aussi – cela brûle les doigts à certains – le fait de remettre sur le tapis la suppression de la taxe professionnelle, ce que je ne souhaite pas et à quoi je m'opposerai. Faites bien attention, il y a une large majorité au Grand Conseil pour procéder ainsi si la Ville continue de vouloir tirer parti de la situation économique et sociale de ce Canton et profiter des baisses fiscales décidées par les députés.

Je vous invite vraiment à soutenir cette motion en la renvoyant en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, de façon à annuler en bout de course cette hausse injuste pour les familles.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Je tiens à redire que les Verts sont contre cette motion. Pour nous, la hausse des tarifs est cohérente. Elle ne s'attaque pas aux familles car la Ville a envisagé la mesure en tenant compte du contexte fiscal qui leur est favorable. Celles-ci ne sont donc pas prétéritées et leur bourse ne sera pas trop soulagée, si je peux le dire ainsi.

La hausse est également cohérente car elle tient compte des moyens financiers de la Ville et de toutes les familles dans des situations diverses, pas seulement celles en besoin de place de crèche. Il y a aussi les besoins des écoliers; or, la droite n'arrête pas d'attaquer l'allocation de rentrée scolaire. Il y a les besoins en matière de logement, de logements d'urgence et de soutien aux familles monoparentales. Si l'on met beaucoup de millions de francs dans la création de places de crèche, qu'on pense adaptées, tous ces millions devront être pris autre part. Notre souci est que cela ne prétérite pas d'autres personnes, d'autres populations, qui ont aussi des besoins. Et cela concerne également les familles, notamment les familles monoparentales.

 M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. J'ai vraiment écouté attentivement ce qui s'est dit et j'aimerais revenir sur certains éléments.

La priorité du Conseil administratif est d'assurer une couverture de 100% des besoins exprimés par les parents en nombre de places. Aujourd'hui, nous avoisinons les 83%. Entre 2011 et 2020, ce ne sont pas moins de 1000 places qui ont été créées et mises à la disposition des familles, pour un coût de 30 millions de francs supplémentaires pour la collectivité publique. C'est un investissement que la Ville a fait, que vous avez consenti, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et les familles vous en savent gré. A l'horizon 2026, 650 places supplémentaires sont planifiées et seront proposées aux familles, pour un coût d'environ 18 millions de francs supplémentaires à intégrer dans le budget de la Ville.

On parle de hausse des tarifs; j'aimerais plutôt parler d'adaptation des tarifs au renchérissement. C'était une demande du Conseil administratif. Il est très important de le dire: la Ville de Genève reste l'une des communes les moins chères en matière de tarifs pour la petite enfance, du canton, de la Suisse et je dirais presque du monde. (*Applaudissements*.) L'adaptation des tarifs, que vous le vouliez ou non, est une compétence du Conseil administratif.

La Commission consultative de la petite enfance est le partenaire privilégié en matière de petite enfance quant à la politique que je mène. Elle a été informée. Avec mes services, nous avons donné une présentation. Tous les partis y ont un représentant ou une représentante; je n'ai pas vu de levée de boucliers sur cette adaptation du prix de pension, ni sur ce projet ambitieux de simplifier *in fine* la vie des familles. Et vous ne serez pas insensibles au fait que les gains, en termes de gestion administrative pour nos institutions, seront très importants.

Toujours à mon initiative, car je pense qu'il est primordial que vous soyez au courant de l'évolution des choses, j'ai été reçue en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, où une présentation complète vous a été faite, avec des réponses à toutes vos questions.

Je l'ai dit: la réforme simplifiera la vie des parents. Il s'agit d'en finir avec une bureaucratie pesante et de répondre aux recommandations de la Cour des comptes, qui demandait une meilleure cohérence du système de facturation des communes.

S'agissant de la classe moyenne, il est important que le public qui nous écoute peut-être, mais vous également, Mesdames et Messieurs, sachiez de quoi on parle. Si je prends un couple avec deux enfants, la classe moyenne se situe entre 99 000 et 212 000 francs de revenu annuel, soit un très grand écart entre les uns et les autres. Avec cette adaptation des prix de pension, la plupart des familles de la classe moyenne paieront une facture moins élevée – certains l'ont relevé – en dépit de la hausse, puisqu'on prend en compte les revenus de l'an passé.

Seules les familles aisées, je parle des revenus bruts supérieurs à 230 000 francs, verront, c'est vrai, une augmentation un peu plus importante. Mais ce sont les mêmes familles qui seront les principales gagnantes de la réforme fiscale, il faut le dire, qui leur permettra de déduire 25 000 francs par an et par enfant. Ce n'est pas rien quand vous remplissez votre déclaration d'impôts. Réfléchissez aux déductions que vous pouvez avoir. Tout le monde ne peut pas mettre 25 000 francs par enfant pour des frais de garde. Cela favorisera très clairement les personnes avec des revenus conséquents et qui sont aussi en mesure de payer non seulement les prix de crèche, mais également le périscolaire. Je ne suis pas sûre que la mesure soit vraiment égalitaire; d'ailleurs, j'avais été auditionnée par la Commission fiscale du Grand Conseil, où j'avais dit que ces déductions étaient beaucoup trop élevées. Cela péjore les rentrées fiscales des communes. Le Conseil administratif et moi-même n'y étions pas favorables.

Avec cette réforme, les familles de la classe moyenne bénéficieront toujours d'une baisse des tarifs de 20% par rapport à 2015. Même les familles aisées connaîtront une baisse, puisqu'elles auront pu faire valoir un abattement fiscal important. Encore une fois, et je pense qu'il faut le marteler, la Ville de Genève restera parmi les communes les plus avantageuses du canton en termes de prix de pension.

Cette adaptation des tarifs crée beaucoup de bruit mais je peux vous donner quelques exemples chiffrés. Avec un revenu brut annuel de 80 000 francs, le prix de pension *antes* la réforme était de 503 francs par mois. Avec l'adaptation au renchérissement, la personne, ou le couple, paiera 515 francs. Après l'abattement fiscal, le gain mensuel sera tout de même de 4 francs. Avec un revenu brut annuel de 110 000 francs, le gain mensuel selon le même exercice sera de 36 francs. Avec un revenu brut annuel de 170 000 francs, le gain mensuel après abattement sera encore de 138 francs. Il faut donc savoir raison garder. Cette réforme est ambitieuse, mais elle est juste et équitable. Elle préserve la volonté du Conseil municipal et du Conseil administratif d'avoir des tarifs accessibles aux familles. (*Applaudissements*.)

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 39 oui contre 29 non (1 abstention).

La présidente. Nous passons à la deuxième urgence acceptée hier, la motion M-1458.

5. Motion du 10 septembre 2019 de MM. et M^{mes} Alfonso Gomez, Daniel Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Maria Pérez, Maria Casares et Olivier Gurtner: «Arbres abattus en Ville de Genève: stop au massacre!» (M-1458)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le plan de végétalisation de la Ville de Genève, qui prévoit que cette dernière s'engage à planter 100 arbres par année;
- que ce nombre semble inférieur au nombre d'arbres coupés chaque année par cette même Ville de Genève;
- l'urgence climatique décrétée par le Conseil municipal de la Ville de Genève durant sa séance du 16 mai 2019;
- qu'en détruisant des arbres, on amoindrit la capacité de la planète à stocker le CO₂, et on contribue donc par extension au réchauffement climatique;

¹Annoncée et motion d'ordonnancement, 943.

- que les arbres, et surtout les arbres centenaires, sont des éléments indispensables pour lutter contre les îlots de chaleur dans les villes;
- qu'il existe par ailleurs un attachement fort des Genevoises et des Genevois à leur patrimoine arboré,
 - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de décréter un moratoire sur toute nouvelle coupe d'arbres tant qu'une arborisation massive du territoire de la Ville de Genève n'est pas effective;
- de l'informer sur le nombre d'arbres abattus depuis le début de la législature 2015-2020 ainsi que sur le nombre d'arbres plantés pendant la même période;
- que durant cette phase de moratoire, seuls les arbres malades, dangereux pour leurs congénères ou pour la population puissent être abattus;
- que les autorités fassent preuve de la transparence la plus totale lorsque des abattages d'arbres sont indispensables. Ces mesures exceptionnelles devront être accompagnées d'explications dûment signifiées à la population;
- que, dans tous les cas, trois arbres de développement similaire soient replantés à proximité de tout arbre coupé, dans l'optique d'augmenter la couverture végétalisée sur le territoire, passant de 21% aujourd'hui à 30% en 2030;
- que des moyens et des procédures soient mis en place afin de garantir l'entretien du patrimoine arboré de la Ville de Genève.

Préconsultation

M. Alfonso Gomez (Ve). Nous avons déjà eu l'occasion de parler abondamment du contenu de cette motion à travers les questions orales qui ont été posées hier. Nous avons mis en exergue le fait que la Ville de Genève avait décrété l'urgence climatique et qu'elle avait récemment mis en place un plan de végétalisation, que nous avons salué.

Mais ce plan est très largement insuffisant car, comme nous l'avons appris récemment, entre 2016 et juin 2019, le nombre d'abattages est considérable; en tout cas, il dépasse le nombre de plantations. Ce qui rend cette motion encore plus urgente. On parle aujourd'hui, sous réserve de confirmation, d'environ 1379 arbres coupés contre 709 arbres plantés, soit une perte de 670 arbres sur trois ans et demi. Rendez-vous compte, Madame la présidente, on perd un arbre tous les deux jours dans cette ville. Ces chiffres, encore une fois non officiels, je le répète, nous souhaiterions les voir confirmer, mais surtout infirmer très rapidement, car ils nous semblent proprement hallucinants, excusez-moi du terme, compte tenu du moment que nous vivons.

Cette motion contient toute une série de propositions et de demandes au Conseil administratif. J'y reviendrai bien entendu lors de la discussion, après le vote d'entrée en matière.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Le groupe Ensemble à gauche a signé cette motion parce que, depuis de longues années, en tout cas douze ans, nous avons vu de nombreux abattages d'arbres. Il ne s'agit pas seulement de nature, mais de mémoire, de l'histoire des Genevois et des Genevoises, ainsi que de patrimoine.

Aujourd'hui, nous voulons qu'il y ait davantage d'arbres plantés, mais encore faudrait-il entretenir le patrimoine arboré de notre ville, ces arbres auxquels la population tient. Elle voit son patrimoine, son histoire disparaître, sans concertation, sans qu'on comprenne pourquoi. On remplace des arbres centenaires, des arbres qui ont mis un siècle à pousser, par des espèces de cure-dents rachitiques; je prends pour exemple les arbres plantés à la plaine de Plainpalais. Ce n'est plus possible.

Tous les groupes ont voté en faisant parfois trop confiance au Conseil administratif. Dans cette enceinte, je suis l'une des premières à m'être élevée, au temps du réaménagement de la plaine de Plainpalais, contre les coupes: on a coupé des arbres du pourtour arboré qui, pour une majorité d'entre eux, étaient sains, en nous faisant croire qu'ils étaient malades. Des groupes citoyens se sont organisés pour combattre ces coupes injustifiées. On a essayé de nous convaincre que ce serait mieux après, une fois les arbres plantés, mais on constate dix ans après que c'est catastrophique et que la Ville de Genève continue d'établir des plans localisés de quartier (PLQ) où elle détruit simplement le patrimoine, l'histoire et où elle enlaidit la ville.

M. Daniel Sormanni (MCG). Le Mouvement citoyens genevois a signé cette motion qu'il partage entièrement. Souvenez-vous de ce combat que nous avons mené, que j'ai mené sur la plaine de Plainpalais contre l'abattage des arbres, où j'étais le seul à courir après les ouvriers qui se promenaient avec leur tronçonneuse, avec la police municipale et cantonale aux trousses.

On a fait faux. A l'époque, il n'y avait malheureusement pas de majorité au Conseil municipal pour s'opposer aux abattages d'arbres. Je suis heureux de voir aujourd'hui que certains groupes ont changé d'avis et qu'ils condamnent l'action de leur propre magistrat. Tant mieux. Simplement, les années ont passé... On est en 2019 et les chiffres donnés hier par M. Gauthier – 437 arbres coupés contre 166 plantés en 2016, 386 arbres coupés contre 155 plantés en 2017, 430 arbres coupés contre 218 plantés en 2018, enfin 126 arbres coupés contre 170 plantés en 2019, soit un léger gain à l'heure actuelle – démontrent qu'on est loin du compte.

Couper un arbre centenaire, c'est une chose, mais un nouvel arbre planté ne sera pas aussi gros, il n'aura pas cent ans. Ce sont les fameux arbres que j'ai constamment appelés des balais de chiotte, de M. Pagani ou de M. Barazzone, c'est comme vous voulez: quand il y a des travaux, c'est M. Pagani; pour l'entretien, c'est M. Barazzone. C'est ce qu'on plante! Pour faire l'équivalent d'un arbre centenaire coupé, il faut dix balais de chiotte. Dix! Non seulement on n'y est pas, mais le déficit est même de plus de 700 arbres sur la période allant de 2016 à 2019. Tout cela a donc commencé il y a bien longtemps. Dès que le Mouvement citoyens genevois est arrivé dans ce Conseil municipal en 2011, il s'est préoccupé de cette problématique et il continue de le faire.

Nous soutenons cette motion pour ces raisons-là. On serait bien inspirés de faire ce moratoire, d'arrêter de couper ces arbres inutilement car une grande partie d'entre eux, dont on nous dit qu'ils sont malades, ce que je ne crois pas, ou épisodiquement, est en souffrance hydrique. On ne les arrose pas ou alors ils sont plantés dans des tubes en béton qui ne permettent pas aux racines de se développer. Un chêne doit avoir des racines aussi importantes que ses branches et son feuillage. Vous imaginez bien que, quand on les met dans des bacs, ce qu'on a fait à la plaine de Plainpalais, là où il y a eu des abattages, ils ne deviendront jamais aussi grands que ces arbres centenaires qu'on a coupés. On fait faux. Et malheureusement le Canton est complice, dans le sens où il délivre des autorisations, souvent générales, qui permettent à la Ville de faire où elle veut comme elle veut quand elle estime qu'elle doit couper.

Tous les jours, des arbres sont coupés, de vrais arbres, qui sont grands, qui sont gros, qui sont là depuis des siècles. C'est une mémoire vivante et on devrait arrêter immédiatement cette politique, qui est une mauvaise politique. On en discutera certainement dans le cadre du budget mais, outre une politique de replantation, il faut une politique qui arrête de couper inutilement, d'aménager des places qu'il n'est pas nécessaire d'aménager, où on enlève l'herbe et les arbres, pour tout minéraliser. C'est ce qu'on n'a pas cessé de faire depuis douze ans. Par conséquent, il est plus que temps d'arrêter et même de se poser la question de savoir s'il ne faut pas revenir en arrière et démolir ces places minéralisées pour replanter de l'herbe et des arbres.

Il est grand temps que ce Conseil municipal comprenne cette problématique. C'est la meilleure façon de lutter contre les îlots de chaleur. Ce n'est pas parce qu'on est soi-disant à droite – ou ni de gauche ni de droite pour le Mouvement citoyens genevois – qu'on n'y est pas sensible. Bien au contraire. On était les seuls en 2011. Aujourd'hui, on a été rejoints et je m'en réjouis parce qu'il y aura apparemment une large majorité pour renvoyer directement cette motion au Conseil administratif et faire en sorte que celui-ci passe enfin à l'action mais dans la bonne direction, pas avec les tronçonneuses.

M^{me} **Maria Casares** (S). On voit qu'on est en début de période électorale puisque tout le monde veut maintenant s'attribuer les mérites d'avoir dénoncé en premier les horreurs et l'escalade qu'on a vécues par rapport à ces arbres. Le Parti socialiste ne veut pas forcément être le premier mais je tiens à rappeler que M. Tornare du Parti socialiste... (Exclamations.)

La présidente. Poursuivez, Madame Casares, s'il vous plaît.

M^{me} *Maria Casares*. M. Tornare a été un magistrat qui s'est préoccupé de ces questions puisqu'il a proposé un plan d'arborisation en 2010, qui tenait compte, justement, de l'existant en Ville et du changement climatique.

Aujourd'hui, on nous dit que les arbres plantés en Ville de Genève ne sont plus d'actualité et qu'ils seraient plutôt malades en raison du réchauffement, mais on ne voit pas du tout les nouvelles plantations... Certains arbres supportent le réchauffement et des conditions urbaines, qui sont spéciales. C'est ce type d'harmonisation, cette politique que nous aimerions implanter en Ville de Genève. C'est pourquoi le Parti socialiste veut renvoyer la motion au Conseil administratif sur le siège.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je veux quand même rétablir la vérité, je suis désolée, parce que, malgré tout le respect que j'ai pour M^{me} Casares, elle ne peut pas dire que M. Tornare était un protecteur des arbres. Il faut remettre l'église au milieu du village. Même parmi les socialistes, certaines personnes se sont offusquées des manœuvres et du lobbying mis en place par le Parti socialiste pour procéder à la coupe des arbres sur la plaine de Plainpalais, en complicité avec des architectes et même avec des privés. M. Tornare a organisé des assemblées de quartier où il allait au-devant des habitants dire qu'il n'y aurait pas un arbre qui serait coupé, pour ensuite venir en commission dire qu'il fallait tout couper. Il a même menti sur l'existence d'un rapport qui établissait que les arbres étaient sains! A un moment donné, il faut rendre à César ce qui appartient à César! (Applaudissements.)

Une voix. Bravo!

La présidente. Je réclame un peu de silence, s'il vous plaît. Les motionnaires s'étant exprimés, je passe au vote d'entrée en matière.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée sans opposition (62 oui et 1 abstention).

M^{me} **Ariane Arlotti** (EàG). Il y a beaucoup de choses à dire sur les arbres. Pour commencer, je rappellerai ce que les arbres apportent à notre vie.

Les arbres adoucissent la vie de manière générale. Il est indispensable de trouver des moyens de rendre la ville respirable et les arbres y contribuent pleinement. Ils rafraîchissent l'air des villes et limitent certaines pollutions, comme les poussières. Ils augmentent le taux d'humidité et abaissent globalement la température, à la suite de production de vapeur d'eau qui consomme donc les calories. Les arbres isolés n'ont que peu d'impact mais, dès qu'il s'agit de plantations plus denses, les effets ne sont pas négligeables. Il a ainsi été mesuré qu'une surface arborée de 100 mètres de large augmentait l'humidité atmosphérique de 50%. Les arbres influencent également la circulation de l'air. Par la photosynthèse, les arbres absorbent le CO₂ et produisent de l'oxygène, pour autant qu'ils ne s'étouffent pas eux-mêmes par une surdose de pollution. Les arbres contribuent aussi à la protection contre les nuisances sonores et visuelles. Pour la faune et la flore, les arbres constituent l'un des éléments majeurs des écosystèmes urbains et permettent la présence de nombreux êtres vivants en ville: insectes, oiseaux, mammifères et communautés végétales. A ce titre, maintenant que nous avons un plan de végétalisation en Ville de Genève, les services travailleront avec les spécialistes de la société civile: de nombreux habitants sont engagés dans des associations et disposent d'une spécialisation dans l'arborisation, la biologie et l'ornithologie. Je le dis parce que la concertation avec la population reste problématique. L'arbre urbain est également une plus-value économique. La valeur foncière de terrains et maisons situés dans un environnement arboré augmente; leur vente est facilitée car de tels sites sont recherchés. Il permet aussi une meilleure cohésion sociale, notamment dans les quartiers défavorisés: les gens apprécient les arbres et les jardins publics qu'ils entretiennent, pour lesquels ils s'engagent, où ils font des rencontres.

A ce titre, comme ma collègue l'a dit, nous soutenons donc cette motion et ce moratoire. Notre groupe avait également déposé une motion, la motion M-1381, qui s'est perdue en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, dont elle n'est pas encore ressortie. La motion M-1458 évoque 30% de couverture végétalisée; nous demandions des mesures plus ambitieuses pour la Ville, avec 50% d'ombrage. Malgré le million d'arbres sur le territoire cantonal et les 44 000 arbres sur le territoire de la Ville, Genève manque encore d'arbres, comme on l'a répété. Pourquoi? Parce que la moitié de ceux-ci se trouvent dans les forêts du canton, alors que la majeure partie des besoins se situent dans l'espace urbain.

Plus de 50% de la population mondiale habite dans les villes; on a dépassé ce seuil il y a quelques années. Au-delà de la lutte contre les pollutions, à laquelle les arbres contribuent pleinement, notamment les vieux arbres, il s'agit de ramener un maximum de nature en ville.

J'ai regardé les autorisations d'abattage d'arbres dans la *Feuille d'avis officielle*, ces dernières semaines. J'ai compté à peu près une centaine d'autorisations, pour bien plus d'arbres, au mois d'août. C'est assez effrayant. L'un de mes préopinants a donné les chiffres des abattages d'arbres dans le canton et pour la Ville. Un arbre appartient au domaine du vivant: on parle d'arbre malade ou dangereux. Imaginons que ce soit un être humain... On n'abat pas les humains parce qu'ils sont malades. Est-on capable d'imaginer l'importance d'un arbre en le comparant à un humain?

Certaines rues de Genève ne comprennent vraiment pas beaucoup d'arbres, comme la rue de Lausanne, où l'abattage de deux bouleaux a été autorisé le 4 septembre 2019. A la même date, à la rue de Lyon 56, au croisement avec la rue de la Poterie, autorisation d'abattre trois arbres. On peut faire recours contre ces décisions. Le 28 août 2019, à la rue du Grand-Bay, il est autorisé d'abattre douze arbres. C'est souvent l'article 11 «Arbres dangereux» du règlement sur la conservation de la végétation arborée qui est invoqué. On ne sait pas pourquoi ils sont dangereux mais, bon, les arguments sont toujours les mêmes... Le 28 août encore, trois érables, un prunier et un mélèze au chemin du Grand-Champ; à la rue Rothschild, quatre érables et un noyer, toujours l'article 11; à la rue de Montbrillant, quatre ormes et un if; à l'avenue d'Aïre, quatre platanes... Je ne vais pas vous faire toute la liste, on parle d'une centaine d'arbres dans des rues qui en manquent.

Je reprends les points que nous soutenons dans la motion. Il y a ce moratoire qui consiste à stopper tout abattage d'arbres. Si on le fait, il faut inclure les arbres dans les PLQ et les projets de construction, sans se demander comment construire autour de l'arbre et l'abattre au plus vite parce qu'il nous dérange en plein milieu. On demande que les autorités fassent preuve de la plus grande transparence en matière d'abattage d'arbres et qu'elles transmettent ces informations à la population. Quand il s'agit de grands arbres, la compensation doit se faire en plantant plus d'arbres. Autre point qui me paraît absolument essentiel: abattre des arbres et en planter de nouveaux, qui ne pourront être efficaces que dans vingt ou trente ans, représente une énorme dépense d'énergie. Il faut que la Ville augmente ses moyens et améliore ses procédures...

La présidente. Vous en êtes à sept minutes, Madame la conseillère municipale. Il vous faut conclure, s'il vous plaît.

M^{me} *Ariane Arlotti*. ... pour qu'elle puisse garantir l'entretien du patrimoine arboré sur son territoire.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Je ne reviendrai pas sur le rôle essentiel que les arbres jouent pour le bien-être de la ville. Ils ont un rôle écologique essentiel, ils apportent de la fraîcheur, face au réchauffement climatique, et ils jouent un rôle majeur dans l'accueil et le développement de la biodiversité en ville. Mais ce n'est pas tout. Personne ne peut le nier: la présence des arbres nous apaise et nous ressource aussi. A une rue parfois insignifiante, ils ajoutent de la majesté, de la beauté, voire une âme singulière. En toute logique, les Genevois et les Genevoises sont attachés à ce patrimoine arboré. En tant que conseillers municipaux, nous devons porter une attention toute particulière à cette question.

Aujourd'hui, nos concitoyens s'interrogent à juste titre sur les abattages. Nous leur devons des réponses, précises et circonstanciées. C'est notre devoir. A l'heure actuelle, il est vrai que nous avons du mal à nous en acquitter: aucun de nous ici n'est botaniste ou biologiste ni ne dispose de connaissances scientifiques sur les arbres. Comment savoir ce qu'il faut faire? C'est pourquoi nous défendrons le renvoi en commission. Quand un magistrat nous annonce qu'un spécialiste a déclaré qu'un arbre doit être abattu parce qu'il est malade ou menace de s'écrouler sur les passants, nous n'avons pas de raison a priori de mettre sa parole en doute. Personne n'abat les arbres de gaieté de cœur. Cela dit, je salue la demande de transparence de la motion. Lorsque nous cherchons des informations sur le site de la Ville sur le nombre d'arbres détruits et les motifs précis de destruction, les informations sont lacunaires, alors même que le site est très complet sur les espèces d'arbres, les feuilles, des détails de botanistes... Nous n'avons pas cette indication.

Pour répondre à la population, il faut connaître les motifs d'abattage. J'ai aussi consulté la *Feuille d'avis officielle* et il est vrai que le motif souvent avancé est la dangerosité. Mais cela veut dire tout et rien à la fois, nous voulons des renseignements plus précis. Combien d'arbres sont abattus et combien sont plantés exactement? Quels sont les motifs d'abattage? De quoi s'agit-il lorsqu'on parle de dangerosité? Si l'arbre souffre de sécheresse, quelles en sont les causes? Y avait-il une autre option à l'abattage de l'arbre? Si oui, pourquoi l'avoir écartée? Les interrogations sont nombreuses et méritent d'être analysées en commission. Se pose aussi la question des moyens de prévenir certaines maladies. Des mesures ont-elles été mises en place? Les arbres ont-ils été plantés dans un endroit où l'environnement leur permet de se développer de manière harmonieuse et durable? Nous, conseillers municipaux, sommes incapables de répondre à cela. Il s'agit aussi d'intégrer la question de l'arbre dans les projets d'aménagement.

Je finirai sur une petite parenthèse. En consultant les pages «Environnement urbain et espaces verts de la Ville», j'ai appris que les arbres représentaient les forces de la nature dans la culture celtique. En fonction de leur date de naissance, les Celtes avaient un arbre protecteur. J'ai donc regardé quels sont les arbres de MM. Pagani et Barazzone. Pour Rémy Pagani, c'est le noyer. Et que nous dit le

noyer sur Rémy Pagani? Il nous dit qu'il est narcissique, généreux, qu'il peut montrer de l'agressivité, avoir des réactions inattendues, faire preuve d'une ambition sans limite, qu'il n'est pas flexible et qu'il est un partenaire difficile. (Rires.) C'est sur le site de la Ville... Pour Guillaume Barazzone, c'est l'orme. On nous dit qu'il est de forme plaisante, qu'il porte des vêtements élégants, qu'il aime mener mais pas obéir. Alors, vous le voyez, Mesdames et Messieurs, les arbres nous disent beaucoup de choses et nous devons les écouter. Nous aurions tort de nous en priver.

Le Parti démocrate-chrétien vous invite cependant à renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement parce qu'elle pose beaucoup de questions et mérite des réponses précises, que nous ne devons pas balayer en renvoyant directement cet objet au Conseil administratif. (Applaudissements.)

M. Alfonso Gomez (Ve). Quelle que soit la polémique sur le nombre d'arbres abattus, on sait que notre détermination à tous est qu'on arrête très rapidement ce massacre. C'est la raison pour laquelle nous demandons un moratoire immédiat sur toute nouvelle coupe d'arbres. Nous souhaitons donc que la motion soit votée sur le siège. J'ai bien entendu les explications données par ma préopinante du Parti démocrate-chrétien mais il y a déjà deux motions sur les arbres en commission, comme M^{me} Arlotti l'a rappelé tout à l'heure. On peut donc déjà poser des questions. Les présidents de commission peuvent activer des démarches. Aujourd'hui, il s'agit de donner un signal fort – je sens que ce plénum est prêt à le faire – en renvoyant immédiatement cette motion au Conseil administratif, motion qui demande, entre autres, un moratoire – je dis bien «entre autres».

Je ne reviendrai pas sur les bienfaits des arbres: l'oxygène, la purification de l'air, la lutte contre l'érosion ou encore contre la 5G, un rôle que nous avons découvert tout récemment et qui semble assez incroyable, raison pour laquelle certains opérateurs souhaiteraient voir se multiplier les coupes d'arbres. Selon le type d'arbres, un arbre centenaire abattu doit être remplacé par cinq, dix, vingt, parfois quarante nouveaux arbres pour acquérir les mêmes facultés. On est donc d'accord pour dire que les autorités doivent prendre des mesures rapides et donner davantage d'informations.

D'autant que les arbres sont un élément essentiel pour lutter contre les pics de chaleur. J'ai déjà eu l'occasion de le dire. Je suis sorti de la ville un soir de canicule à minuit: il faisait 21°C à Hermance contre 28°C un quart d'heure plus tard à la rue des Eaux-Vives. Voilà la souffrance des villes aujourd'hui! D'où la nécessité de préserver nos espaces verts et notre patrimoine arboré.

Les arbres ont aussi un rôle patrimonial, d'appartenance, d'identification à un lieu qui est extrêmement important. Ils ont un effet psychologique sur les

humains qui est indéniable, et donc sur la qualité de vie. Il faut nous protéger et protéger les arbres. Il faut dégoudronner la ville et donner de l'espace à la nature, à la biodiversité, à nos arbres. Il faut développer aujourd'hui – nous sommes déjà en retard! – la couverture arborée pour arriver au moins à 30% en 2030. Et 2030, c'est demain; il faut commencer aujourd'hui!

Nous demandons des moyens et des procédures claires afin de garantir la survie des arbres. Il ne suffit pas de dire que les arbres sont malades; il faut s'assurer qu'ils ne tombent pas malades. Il faut les entretenir.

Pour conclure, j'aimerais citer Chateaubriand, puisque c'est manifestement un auteur à la mode ces derniers jours: «Partout où l'arbre a disparu, l'homme a été puni de son imprévoyance.» Au vu de l'urgence, sachant l'apport capital des arbres dans nos vies, les Verts et moi-même vous demandons de voter cette motion sur le siège, Mesdames et Messieurs, et de la renvoyer au Conseil administratif.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Avant de passer la parole à M. Brandt, je vous informe que neuf personnes sont encore inscrites et il est 22 h 14... Je souhaite vivement que nous finissions cet objet avant 23 h et je vous remercie. Monsieur Simon Brandt, vous avez la parole.

M. Simon Brandt (PLR). Merci, Madame la présidente. On dit d'un homme qui en tue d'autres qu'il a du sang sur les mains. Savez-vous ce qu'on dit de quelqu'un qui tue des arbres en quantité? Qu'il a de la sève sur les mains. A ce sujet, savez-vous qui a probablement le plus de sève sur les mains dans toute cette République, parce que c'est lui qui autorise tous les abattages d'arbres? Le conseiller d'Etat écologiste Antonio Hodgers.

Ce soir, nous débattons d'un moratoire sur lequel nous pouvons tous être d'accord, je crois. Mais ce débat est inutile et superfétatoire, pour ne pas dire hallucinant. Il suffit que le conseiller d'Etat en charge de l'aménagement au niveau cantonal, qui a la capacité de faire ce moratoire sur l'abattage d'arbres à Genève, dise à l'instant qu'il le décrète et c'est terminé! Il faut seulement qu'il en ait la volonté. Pourquoi le parti écologiste et l'Alternative nous font un réquisitoire en faveur des arbres ce soir alors qu'ils gèrent l'aménagement tant au niveau cantonal que municipal depuis des décennies? Ils nous peignent une ville qui dysfonctionne et dans laquelle on étouffe, mais qui est le produit de leur propre politique depuis vingt ans. Pourquoi avez-vous des magistrats au gouvernement si c'est pour mener des politiques que vous décriez ensuite? Dans le cas d'espèce, il suffit simplement que le magistrat écologiste en charge décide un moratoire sur l'abattage d'arbres!

Il est vrai que, s'il s'y prend comme pour le moratoire sur les antennes 5G il y a quelques mois, on aura de la peine à le croire. Je rappelle qu'il s'était engagé devant tout le parlement cantonal à ne pas donner d'autorisation pour la pose d'antennes 5G, alors qu'on découvrait la semaine d'après qu'il en avait accordé. Alors que faire, sinon renvoyer ce texte en commission afin d'auditionner le conseiller d'Etat pour qu'il nous explique pourquoi il n'a pas décrété ce moratoire? Qu'on auditionne M. Pagani en commission pour qu'il nous dise pourquoi il fait des aménagements aussi coûteux en espaces verts et en arbres! Dans six mois, nous élirons de nouvelles autorités. A quoi cela sert-il d'y envoyer des magistrats issus de vos rangs politiques pour qu'ils fassent le contraire de la politique que vous prônez dans ce délibératif? Ou alors c'est de la schizophrénie et c'est vraiment prendre les gens pour des imbéciles. Ce texte doit aller en commission pour qu'on puisse mener les auditions nécessaires; il peut en ressortir assez vite.

Je conclurai par une devinette. Qui a dit il y a trois ans, le 12 octobre 2016: «Je vais verdir Genève», avant de récidiver il y a six mois, le 25 mai 2019, une fois dans *GHI*, une autre dans *20 minutes* en disant «J'ai un plan de végétalisation pour le canton»? Le conseiller d'Etat Vert Antonio Hodgers. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? C'est la question que nous lui poserons en commission. (*Applaudissements*.)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe maintenant la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Je suis abasourdi par ce que j'entends. Lors des débats sur l'abattage d'arbres à la plaine de Plainpalais, combattu par une association qui avait lancé un référendum, un seul parti a soutenu cette cause au Conseil municipal, ainsi que le référendum, c'est le Mouvement citoyens genevois. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, les autres étaient absents. Je suis ravi qu'ils nous rejoignent mais il faut remettre l'église au milieu du village. Ce référendum a été perdu, malheureusement, parce que tout le monde, tous les partis politiques acceptaient l'abattage de ces arbres, à l'exception des Verts qui étaient divisés, avec quatre pour et quatre contre ici, mais leur section cantonale avait décidé de ne pas soutenir le référendum. Les référendaires étaient bien seuls. Il est bon de le rappeler.

Ce n'était pas une posture électorale de notre part puisque c'était après les élections, en 2012; ce délibératif avait été élu en 2011. Donc nous sommes constants, nous avons toujours défendu les arbres et, hélas, nous n'avions pas été suivis à l'époque.

On nous dit que certains arbres sont malades. Cela se peut, c'est arrivé. Mais, pour éviter qu'ils le soient, il faudrait déjà qu'on les entretienne, qu'on les arrose, qu'ils ne se retrouvent pas en souffrance hydrique, ce qui a été démontré à plusieurs reprises. A l'époque des abattages massifs sur la plaine de Plainpalais, qui avaient débuté un jeudi du Jeûne genevois, jour où personne n'était là, on a reçu des expertises à force de demander et d'exiger. Mais laissez-moi rire! On a reçu les expertises qu'on ne voulait pas nous transmettre et je vous le donne en mille: l'expert a fait une expertise visuelle de l'arbre. Il a dit: «Celuilà, il faut l'abattre, celui-là aussi, celui-là aussi...» J'ai encore le document dans mes dossiers. Ce n'est pas sérieux. Il y a maintenant des moyens d'expertiser les arbres autres que visuels, des appareils relativement faciles à manier. C'est facile de tous les abattre, ou presque, par mesure de sécurité, pour ne pas prendre de risque. Je suis toujours sceptique sur les expertises. L'un dira qu'un arbre est dangereux et risque de s'effondrer; un autre, non. Pour avoir confiance dans une expertise, il faudrait qu'elle soit menée en dehors du canton. Il ne faut pas que ce soit l'expert habituel du département, untel ou untel, ni celui qui, derrière, vendra des arbres, sinon il conclura à l'abattage pour faire de nouvelles ventes. Nous avions demandé une expertise externe au canton, ce qui avait été refusé.

Soyons sérieux. Il faut maintenant prendre les choses en main et il ne sert à rien de perdre encore du temps en commission. Commençons par stopper immédiatement ces abattages. Avec une motion, le Conseil administratif est censé prendre une mesure ou/et rendre un rapport qui nous donne l'état de la situation. On verra si on le croit parce que, par les temps qui courent, cela devient de plus en plus difficile de croire ce que le Conseil administratif nous raconte. A ce stade, il n'est pas utile de renvoyer la motion en commission. Je partage l'avis de M. Gomez: il y a déjà des objets en commission qui permettent de poser toutes les questions que vous voulez. Dans le cadre du budget, vous pourrez aussi interroger la politique d'arborisation menée par le Service des espaces verts (SEVE) et M. Barazzone ou par M. Pagani lors de travaux. Vous avez ce loisir. Il faut déjà dire stop au Conseil administratif sur l'abattage des arbres, en attendant de définir une nouvelle bonne politique. Pas de renvoi en commission; je vous demande d'accepter cette motion sur le siège.

M. Stéphane Guex (HP). Voici peut-être l'un des premiers effets positifs du réchauffement climatique: par miracle, nous nous trouvons presque tous d'accord sur les arbres alors qu'il y a quelques années encore, comme cela a été évoqué, les avis différaient davantage.

Je trouve indécent que les partis se renvoient ce soir la balle pour savoir qui a fait quoi, qui était là en premier... Je préconise qu'on laisse de côté ce dont on peut toujours s'attribuer la paternité pour parler du sujet qui nous concerne, qui

n'est pas l'utilité d'un arbre ou l'histoire du moratoire, mais le fait qu'on nous enfume depuis plusieurs années sur les véritables raisons de ces abattages. Il y a sûrement des raisons avérées. Comme on le sait, les arbres eux-mêmes sont les premières victimes du réchauffement climatique et de la pollution. Mais allons de l'avant, au-delà de ça, au-delà des hypocrisies de certains partis qui préconisent un emploi outrancier de la voiture au centre-ville et se découvrent aujourd'hui une âme écologiste, au-delà d'autres petites querelles de clocher.

Depuis quelque temps, les expertises sont mises en doute; c'est donc bien que le débat ait lieu, notamment en commission, car il faut d'abord se poser la question du pourquoi de ces abattages et de la fiabilité de ces expertises. Dans cette fameuse affaire de Plainpalais, déjà relevée à l'époque, on a vu l'abattage d'une quarantaine d'arbres, dont trente-quatre avaient été déclarés malades. Dans le doute, on les a tous abattus. Aujourd'hui, dans le doute, il faudrait cesser d'abattre pour privilégier une expertise plus fiable.

Certaines communes de Suisse alémanique s'assurent une garantie auprès de leur fournisseur d'arbres, pour une certaine durée de vie. Si on les plante et qu'il s'avère au bout d'un an que les arbres tombent malades, ils sont remplacés par le fournisseur. Ils ne sont pas abattus aux frais de la municipalité. On devrait peutêtre travailler là-dessus en commission, faire de même pour économiser notre budget et éviter que les arbres abattus ne soient jamais remplacés. Le ratio actuel est effrayant: pour un arbre planté, on en abat deux. Ce n'est pas tellement souhaitable par les temps qui courent.

Rappelez-vous les Jeux olympiques de Barcelone: à l'époque, s'inquiétant de la forte température que connaîtrait la cité au moment de la manifestation, la municipalité avait fait planter un nombre incroyable d'arbres pour la faire baisser. M. Gomez qui parlait de cet effet tout à l'heure aurait peut-être un souvenir plus précis que moi. C'est une solution qui date d'il y a trente ans; ces gens étaient visionnaires à l'époque. Nous, aujourd'hui, sommes dans l'esprit inverse.

En commission, il serait intéressant d'établir les raisons véritables d'abattage. Est-ce pour répondre à des vœux de promoteur? ou à des intérêts financiers qu'on ne connaît pas, comme ceux d'opérateurs téléphoniques? Toutes ces réponses seraient bienvenues dans un contexte où les réseaux sociaux grouillent et alimentent le sujet; c'est peut-être aussi parce qu'il y a beaucoup de lecteurs de réseaux sociaux dans cet espace que le sujet vient enfin sur la table. Cela de manière à éviter que les réseaux sociaux s'enflamment sur des thèses complotistes. La vérité est peut-être plus simple que ça, sans volonté impérative de nuire, mais avec des efforts qui ne sont pas faits.

Je ne soutiendrai pas une demande de renvoi au Conseil administratif. Au risque que la motion prenne du temps pour être traitée dans des délais raisonnables, je soutiens le renvoi en commission. Puisqu'il y a urgence, une urgence

établie étant donné que cet objet en bénéficie aujourd'hui, il faut que l'objet parte en commission immédiatement, qu'il y soit traité rapidement et que le rapport soit aussi traité en urgence. Comme toujours avec les motions et avec un Conseil administratif qui changera bientôt, il y a un risque qu'elle se perde dans les limbes durant nos travaux.

Lors de ceux-ci, auxquels je n'ai pas la chance d'assister, il faudrait qu'on trouve de véritables moyens au niveau de la Ville pour s'assurer que les plantages d'arbres soient supérieurs aux abattages. Et cela, très vite. Mais ça ne dépend pas du seul conseiller d'Etat; on peut faire les choses au niveau communal, c'est dans nos prérogatives.

Enfin, à l'attention de tous mes collègues pleins de bonne volonté par rapport aux arbres, lors des prochaines séances de la commission des travaux et des constructions, ou d'autres commissions, soyez plus attentifs à ce que les projets de construction ou de PLQ envisagés représentent en termes d'abattages d'arbres et soyez vindicatifs, combatifs pour demander que, si ces arbres doivent être abattus pour une raison ou pour une autre, ils soient remplacés non par des «balais de chiotte», pour reprendre l'expression favorite de l'un de nos collègues, mais par des arbres comparables.

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, vous devez conclure. C'est sept minutes, merci.

M. Stéphane Guex. J'ai bientôt fini. On ne peut pas remplacer un chêne de cent ans par un autre chêne de cent ans. On sait qu'il y a des problèmes à ce niveau-là. Mais on peut remplacer un arbre ancien par un nombre à définir d'arbres plus jeunes.

M^{me} **Maria Pérez** (EàG). Je remercie M. Alfonso Gomez pour les propos qu'il a tenus. Il nous paraît effectivement totalement inutile de renvoyer cette motion en commission. Nous adhérons donc au vote sur le siège. Il n'empêche que le Conseil administratif doit – il en a maintenant le devoir moral – venir devant ce plénum pour l'informer du pourquoi de ces abattages d'arbres.

En dépit de tous les abattages qui ont eu lieu et dont on a parlé, il y a encore des arbres à sauver. Je prends un seul exemple. Sur le site de la *Tribune de Genève*, aujourd'hui, les promoteurs et lobbyistes de la Cité de la musique étaient déjà en campagne en prévention d'un éventuel référendum contre ce projet. Quel pourrait en être le motif? Il y en a plusieurs et on reviendra certainement sur le financement du fonctionnement de cette bâtisse, pour lequel plein de questions se posent. Ce n'est pas sur celles-ci que je veux insister, mais sur un possible référendum

pour éviter la destruction d'un écrin de verdure. Parce que c'est là qu'on veut placer la Cité de la musique. Il y a aussi un édifice avec un intérêt patrimonial et auquel les Genevois et les Genevoises sont attachés.

Je demande au Conseil administratif, puisque cette Cité de la musique doit se faire sur le territoire communal, de notre ville, de prendre langue avec les promoteurs et de s'opposer à ce projet. Je vous le demande, Monsieur Kanaan. Vous êtes dans la salle; je sais que vous m'entendez. Vous êtes en faveur de ce projet mais je vous demande de vous opposer aux abattages, au saccage qui doit avoir lieu pour implanter le futur bâtiment de la Cité de la musique. Dans cette salle, des gens attachés à leur patrimoine en ont marre de voir détruits des bâtiments qui ont une valeur historique pour construire du neuf à la place. Ils risquent de se joindre à ce référendum.

Il ne faut pas se contenter d'une motion. Des motions, on en a accepté plein, par exemple pour sauver les migrants en mer, et la Ville de Genève n'est pas allée plus loin qu'une belle déclaration. Il ne faut pas que l'urgence climatique que nous avons décrétée il y a quelques mois reste lettre morte. Le Conseil administratif doit entendre ce message: aujourd'hui, nous vous demandons de stopper tous les projets et les PLQ qui impliquent des abattages d'arbres massifs. On a vraiment raté le puck, si vous me passez l'expression, Madame la présidente, avec les Allières. Le promoteur de ce PLQ, son artisan, c'est vraiment M. Pagani. Et M. Hodgers, magistrat Vert, l'a accepté. On aurait dû être plus regardants, à droite comme à gauche.

Et je m'adresse maintenant au Parti libéral-radical, en particulier à M. Brandt; vous lui transmettrez, Madame la présidente. Oui, c'est M. Hodgers qui délivre les autorisations d'abattage mais je n'ai pas entendu la volonté du Parti libéral-radical, sa position, sur ce dossier. On peut tous jeter l'anathème sur les positions des autres, condamner ceux qui étaient moins écologistes que les autres et demander comment un magistrat cantonal écologiste peut être un grand bétonneur. Oui, il y a certainement un problème au Canton, mais nous sommes en Ville. Vous vous présentez au Conseil administratif, Monsieur Brandt. Et moi, je me fous de savoir ce que vous pensez de M. Hodgers. Ce que je veux savoir, c'est comment le Parti libéral-radical se positionne.

Je vous demande d'accepter cette motion sur le siège.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Amar Madani, qui demande la clôture des débats. Je rappelle que, dans ce cas, chaque groupe a encore la possibilité de s'exprimer durant trois minutes par la voix d'un seul de ses membres.

La présidente. Je passe la parole à M. Ahmed Jama, premier inscrit sur la liste. Non? Alors, pour les socialistes... c'est Pascal qui s'exprime.

M. Pascal Holenweg (S). Moi? Parce que tu m'appelles par mon prénom, là. On est entre nous, d'accord...

La présidente. Monsieur le conseiller municipal Pascal Holenweg, je suis désolée. Vous avez la parole.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Marie-Pierre. (*Rires.*) Outre la motion, nous soutenons ce qui a été demandé, à savoir le vote sur le siège, ne serait-ce que pour la raison que toutes les commissions, y compris celle à laquelle on renverrait cet objet, seront occupées par l'examen du budget et d'autres propositions. Si nous renvoyons cette motion en commission, il y a de forts risques que ce texte finisse sinon dans les oubliettes, du moins dans le tréfonds des ordres du jour des commissions.

J'attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que ce qui est demandé ici, c'est bel et bien un changement radical de politique de la Ville de Genève non seulement dans le domaine de l'arborisation, de l'abattage ou du plantage d'arbres nouveaux, mais aussi par rapport à l'ensemble de l'aménagement. Tous les plans, tous les projets qui impliquaient l'abattage d'arbres ont été acceptés par ce Conseil municipal dans sa composition actuelle ou dans des compositions précédentes. A la seule exception du nouveau Musée d'ethnographie de Genève, qui a fait l'objet d'un référendum lancé par un groupe de citoyens, aucun projet n'a jamais connu de référendum parce qu'il impliquait l'abattage d'arbres, du moins de la part des groupes formant ce Conseil ou qui, au sein de ce Conseil, le cas échéant, s'étaient opposés aux projets impliquant l'abattage d'arbres. En tant que Conseil municipal, nous avons donc une responsabilité collective, à défaut de l'avoir personnellement, et directe dans la politique que nous dénonçons aujourd'hui. Il faut voir cela comme une espèce d'autocritique non pas stalinienne ou anabaptiste, mais comme la capacité de ce Conseil à se rendre compte qu'il a soutenu pendant des années une politique d'aménagement qui allait à l'encore des intérêts, des besoins et du confort des habitants. Voilà pour le premier point.

Le second point que je voulais soulever est que le Conseil administratif a proposé un plan de végétalisation de la Ville. Celui-ci a des faiblesses – comme il a été relevé tout à l'heure que le projet de budget 2020 a des faiblesses dans ses réponses au réchauffement climatique – non seulement en matière d'abattage d'arbres, mais aussi du fait que le Conseil administratif et le Conseil municipal se rendent coupables de faiblesses dans l'ensemble de la politique de végétalisation

de la Ville, car il n'y a pas la moindre cohérence perceptible dans le fait d'accepter des projets qui impliquent l'abattage d'arbres pour ensuite demander qu'on cesse d'abattre des arbres. Et il y en a encore moins, si on défend une politique de végétalisation, dans le fait de soutenir le remplacement du gazon naturel des stades par du gazon artificiel. Il n'y a pas de cohérence à soutenir d'une part des politiques qui nous complaisent ponctuellement, par exemple lorsqu'il s'agit de construire un parking, qui rend impossible le plantage d'arbres, puisqu'on ne peut pas planter des arbres au-dessus d'un parking souterrain, et à réclamer d'autre part la fin de l'abattage des arbres ou le replantage d'arbres.

La présidente. Vous arrivez au bout des trois minutes, Monsieur le conseiller municipal. Vous devez conclure.

M. Pascal Holenweg. Je conclus par un appel vigoureux, non désespéré, à un minimum de cohérence. Nous accepterons cette motion et nous demandons son vote sur le siège, mais nous attendons de ce Conseil et de nous-mêmes la cohérence minimale qui consiste à cesser de soutenir des projets d'aménagement qui impliquent l'abattage d'arbres, fussent-ils des projets de parking défendus par une partie du Conseil municipal.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Je ne peux que rebondir sur les propos de mon préopinant Pascal. J'en appelle également à votre cohérence et à une cohérence commune. Une majorité de ce plénum se positionne pour qu'on arrête d'abattre inutilement les arbres et sous de faux prétextes. Nous demandons aussi le renvoi au Conseil administratif afin qu'on arrête de parler. Nous voulons des actes. Il faut plus de transparence et d'information sur les abattages d'arbres, des actions concrètes et conséquentes pour en réduire le nombre, comme mon préopinant l'a très bien expliqué, et développer la végétalisation. Pour ce faire, le plan de végétalisation doit également être conséquent.

Il y a des arbres effectivement malades, des fois. On a mentionné le réchauffement climatique comme première cause; l'été, certains arbres en souffrent. Le problème est qu'ils en souffrent aussi l'hiver dans nos villes, parce qu'on a beaucoup de voitures, avec un réseau routier sur lequel on met du sel en hiver. La pollution par le sel de déneigement est aussi un problème. La concentration du sel dans les sols est considérée comme une cause importante. Les symptômes sont semblables à ceux dus à la sécheresse, soit une diminution de la surface foliaire, notamment. Voilà ce que les arbres vivent, voilà ce qu'on leur fait subir. Il est facile d'abattre un arbre quand on dit qu'il est malade. Comparons-les à des êtres humains: quand un être humain est malade, on ne l'abat pas; on l'amène à l'hôpital si besoin.

La semaine dernière, en commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons auditionné l'adjoint de direction du Service d'urbanisme au sujet des trois nouvelles fiches du plan directeur communal dans le cadre de la proposition PR-1335, qui traitent de la végétalisation. Je lui ai demandé quelles étaient les contraintes liées au développement de celle-ci en Ville de Genève et dans le canton. L'adjoint m'a répondu une chose qui m'a fait tomber les oreilles, si ce n'est les bras, à savoir qu'il ne connaissait pas d'endroit au monde où l'abattage d'arbres était aussi contraignant qu'à Genève. Il a même ajouté qu'il n'y avait pas un seul arbre abattu sans autorisation ni compensation. Il a même dit que Genève avait, selon lui, une action très proactive en faveur des arbres mais que la question relevait de la place disponible. En conséquence, il disait que les vieux arbres – il a même mimé – devaient être abattus parce qu'ils pouvaient tomber...

La présidente. Madame la conseillère municipale, vous devez conclure.

M^{me} *Ariane Arlotti*. ... en raison des coups de chaleur, créer des dommages et des morts. (*Protestations*.) Pardon?

Une voix. C'est vous qu'il faut couper.

M^{me} *Ariane Arlotti*. J'en appelle à votre bienveillance; les arbres ne hurlent pas.

La présidente. Vous avez épuisé votre temps, Madame Arlotti.

M^{me} Ariane Arlotti. J'aimerais juste dire que...

La présidente. Ah non! Non, non!

 M^{me} Ariane Arlotti. Je vais conclure. J'en appelle à votre engagement. Qu'on fasse de vrais choix politiques...

La présidente. On coupe votre micro, désolée. (*La présidente coupe le micro de M*^{me} *Ariane Arlotti*.) La parole est à M. Alfonso Gomez pour les Verts.

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci, Madame la présidente. Je rebondis sur les toutes dernières paroles de M^{me} Arlotti, hors micro. Elle a tout à fait raison de dire, comme MM. Holenweg et Guex, que nous devons atteindre l'unanimité. Il s'agit maintenant de faire de vrais choix d'aménagement, de vrais choix politiques. Il ne sert à rien aujourd'hui de revenir sur qui a fait quoi. Je rassure M. Brandt: les uns et les autres, nous avons des questionnements sur certaines politiques cantonales. Je lui rappelle aussi qu'il cumule les mandats en étant député: rien ne l'empêche de poser des questions au magistrat en charge au Grand Conseil.

Nous devons maintenant être extrêmement attentifs à un certain nombre de projets. Nous venons d'approuver récemment un PLQ à la Petite-Boissière, qui sera problématique. Nous nous prononcerons bientôt sur le parking Clé-de-Rive; nous devons nous interroger quant aux incidences sur notre patrimoine arboré. Le 24 novembre prochain, nous voterons sur la loi 12316 qui prévoit une modification de zone au Petit-Saconnex; les Verts ont mené un débat interne dur et profond avant de décider de ne pas soutenir ce déclassement pour les raisons dont nous avons débattu aujourd'hui. Mesdames et Messieurs des différents partis, je vous encourage à défendre la même position dans votre parti respectif; je suis sûr que vous le ferez.

Au-delà des polémiques, je sens quand même une unanimité sur la question. Je demande le vote à l'appel nominal et je confirme que les Verts demandent le vote sur le siège pour un renvoi au Conseil administratif. Comme M^{me} Arlotti vient de le dire, la commission de l'aménagement et de l'environnement a maintes possibilités pour poser les questions, les bonnes questions, au magistrat.

M. Pierre Scherb (UDC). Beaucoup a été dit sur ces arbres et sur la nécessité de les protéger. J'aimerais juste mettre en avant un point mentionné brièvement par le Parti démocrate-chrétien; c'est la beauté des arbres. Les arbres symbolisent la nature en ville et l'Union démocratique du centre s'est toujours fait fort de protéger la nature. Les paysans, les forestiers ont toujours eu notre soutien. Il y a même des professionnels qui amènent des personnes en forêt pour leur faire toucher les arbres, convaincus que cela leur donnera de la force. On peut être d'accord ou pas avec cette croyance, mais il faut constater qu'un grand arbre aura de toute façon une influence plus importante qu'un petit arbre.

Un arbre est vite abattu. On a beau attendre ensuite des années et des années, l'arbre qu'on aura replanté ne sera jamais comme son prédécesseur. Il faut donc vraiment réfléchir longuement avant d'abattre un arbre. C'est pour cette raison que nous soutenons aussi cette motion, bien entendu.

Faut-il la renvoyer tout de suite au Conseil administratif? Là aussi, c'est vite fait. C'est devenu la mode ici de voter sur le siège. Cela nous fait-il avancer

plus rapidement? En commission, le Conseil administratif pourrait venir immédiatement et donner des premiers éléments de réponse, tandis qu'il faudra attendre des semaines, voire des mois en cas de renvoi au Conseil administratif. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra donc le renvoi en commission.

M. Nicolas Ramseier (PLR). Ah, l'écologie, le rationnel et les émotions! On parle de culture celtique, de massacre des arbres... Je vais vous poser une question: à votre avis, qu'est-ce qui absorbe le plus de CO₂, un vieil arbre ou un jeune arbre en train de grandir? Dit d'une autre manière: qu'est-ce qui mange le plus de nourriture, une personne âgée ou une personne jeune en train de grandir? En théorie, si on voulait absorber le plus de CO₂ possible, il faudrait abattre tous les arbres de cette ville et les remplacer par des arbres jeunes. Eh oui... Vous confondez la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de notre patrimoine arboré.

Cela dit, le Parti libéral-radical considère que, du moment où nous aurons renvoyé ce texte en commission, le moratoire devrait s'appliquer afin de protéger ce patrimoine. Mais ne confondons pas les batailles et restons rationnels, même s'il est tard, je sais.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. (*Remarque de M. Pierre Gauthier.*) Je suis désolée, Monsieur Gauthier, mais le règlement prévoit que seuls les groupes s'expriment lors d'une clôture de débat, pas les indépendants. Je donne la parole à M. Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Je ne serai pas très long, car il est tard et beaucoup de choses ont été dites. Je ne me prononcerai pas sur les détails de la gestion de ce dossier qui est entre les mains de M. Pagani, lorsqu'il s'agit d'aménagement, ou de M. Barazzone, lorsqu'il s'agit des espaces verts de la Ville.

Je trouve absolument enthousiasmante la manière dont l'entier de ce Conseil municipal s'engage pour les arbres ce soir. On est tous d'accord que c'est vital mais on sait aussi que l'enjeu est planétaire et j'aimerais rappeler que l'Amazonie est un défi beaucoup plus énorme que les arbres genevois en termes de captation de CO₂, même si nous devons faire un effort chez nous. Par conséquent, je me réjouis de voir le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien voter contre l'accord de libre-échange avec le Mercosur aux Chambres fédérales pour protéger l'Amazonie. Parce qu'il faudra de la cohérence, à un moment donné.

La motion est en tout cas bienvenue pour avoir plus de transparence. Dans ce domaine, involontairement peut-être, il n'y en a pas eu assez, car c'est un fait que les abattages d'arbres ne sont pas dus uniquement à des motifs de santé, puisqu'il s'agit d'enjeux d'aménagement dans beaucoup de cas.

J'aimerais reprendre ce que M. Holenweg et d'autres ont dit ce soir: si on veut appliquer cette motion à la lettre, alors qu'une large majorité de ce Conseil s'apprête à l'accepter, c'est une remise en question assez radicale de toute une série de politiques publiques. Je me réjouis de tester la cohérence de certains groupes de ce Conseil municipal, par analogie avec la résolution R-242 sur l'urgence climatique acceptée le 16 mai 2019. Par exemple, j'habite à la rue du 31-Décembre, Madame la présidente; je suis dans un îlot de chaleur que j'expérimente concrètement l'été. M^{me} Sophie Courvoisier, deuxième vice-présidente, aussi. (Remarque.) Oui, on est voisins, effectivement; c'est fort sympathique. Si on veut y planter des arbres, il faut supprimer des places de stationnement; j'en informe le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois. Si on stoppe certains PLQ pour sauver des arbres, il faudra renoncer à des constructions de logements. On peut dire que la Ville de Genève a déjà fourni un gros effort en la matière et que c'est le tour d'autres communes. Certains partis sont alors cohérents, ceux de la fermeture des frontières: l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois veulent tout fermer et nous mettre sous cloche. A ce moment-là, on n'a plus besoin de se préoccuper de logement, puisqu'on n'accueille plus personne a priori. Mais comment les autres partis qui ont plus de responsabilité collective veulent-ils en même temps satisfaire des objectifs de politique du logement? Il y a certainement des solutions.

Même en matière d'aménagement urbain, si on veut planter plus d'arbres, il faudra libérer le sous-sol, ce qui coûtera très cher, afin de planter les arbres dans de la vraie terre et pas dans des bacs fermés à côté des tuyauteries d'eau, d'électricité, de gaz ou de fibre optique dont nous avons besoin pour vivre par ailleurs. Là aussi, il faudra être cohérent.

On a donné des exemples dans plein de domaines. D'ailleurs, dans mon département, on a une institution passionnante à ce sujet: les Conservatoire et Jardin botaniques ont été exemplaires, c'est le premier espace vert labellisé bio au niveau de la Ville. Maintenant, il inspire le SEVE. Voilà pour les parcs. Si vraiment on veut changer les îlots de chaleur, il faudra des choix assez radicaux, au sens étymologique du terme. Je me réjouis de voir si certains partis sont cohérents jusqu'au bout sur cette question, car cela implique des choix loin d'être anodins.

De manière plus large, la résolution R-242 donne six mois au Conseil administratif pour vous présenter un plan, Mesdames et Messieurs; nous prenons cela très au sérieux et j'espère qu'il le rendra dans les temps, c'est-à-dire au mois de novembre. Les politiques publiques dans les domaines de la mobilité et de la

gestion des déchets changeront complètement. Elles capitaliseront sur tout ce qu'on a déjà fait jusqu'à présent, parce que la Ville n'a pas été inactive, mais impliqueront un effort beaucoup plus important. On en parle avec mes collègues des autres villes suisses: Lausanne, Zurich et Genève proposent à l'Union des villes suisses de se coordonner dans ce domaine. Mais est-on prêts à assumer les conséquences en termes de vie urbaine et de transport? Ce serait notamment que la voiture n'a plus de place en ville, par exemple, et ce n'est pas juste une figure de style.

Le changement climatique a deux conséquences en termes de politique publique: d'une part, essayer de limiter les émissions de CO₂ et d'autres éléments toxiques dans l'atmosphère; d'autre part, gérer l'enjeu de l'adaptation car, même si on arrêtait maintenant, instantanément, sur toute la planète, d'émettre du CO₂, il nous faudrait des décennies pour digérer celui qui est déjà dans l'atmosphère parmi d'autres éléments toxiques. La question de l'adaptation se pose de plus pour toutes et tous, pas seulement les privilégiés, pour les gens qui n'ont pas les moyens d'aller à la montagne ou difficilement, pour les gens qui habitent au cœur des villes et des îlots de chaleur. On doit avoir une pensée pour ceux-là. Cela signifie des changements importants.

Comme le 16 mai 2019 sur la résolution R-242, je me réjouis de voir approuvés les grands principes, mais je me réjouis aussi de leur application de manière très concrète.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 34 non contre 26 oui (1 abstention).

Ont voté non (34):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Sami Gashi (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Amar Madani (MCG), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (26):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Stéphane Guex (HP), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M. Georges Martinoli (PLR), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Jean Zahno (UDC).

S'est abstenu (1):

M. François Mireval (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (17):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M. Pierre Gauthier (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Ulrich Jotterand (S), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Vincent Schaller (HP), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M. Taimoor Aliassi n'ayant pas encore prêté serment.)

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté sans opposition (60 oui et 3 abstentions).

Ont voté oui (60):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), Mme Fabienne Beaud (PDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (PLR), Mme Daniela Dosseva (MCG), Mme Annick Ecuyer (EàG), Mme Hélène Ecuyer (EàG), M. Sami Gashi (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), Mme Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Véronique Latella (PLR), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Se sont abstenus (3):

M. Pierre de Boccard (PLR), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. François Mireval (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Ulrich Jotterand (S), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M. Vincent Schaller (HP), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de décréter un moratoire sur toute nouvelle coupe d'arbres tant qu'une arborisation massive du territoire de la Ville de Genève n'est pas effective;
- de l'informer sur le nombre d'arbres abattus depuis le début de la législature 2015-2020 ainsi que sur le nombre d'arbres plantés pendant la même période;
- que durant cette phase de moratoire, seuls les arbres malades, dangereux pour leurs congénères ou pour la population puissent être abattus;
- que les autorités fassent preuve de la transparence la plus totale lorsque des abattages d'arbres sont indispensables. Ces mesures exceptionnelles devront être accompagnées d'explications dûment signifiées à la population;
- que, dans tous les cas, trois arbres de développement similaire soient replantés à proximité de tout arbre coupé, dans l'optique d'augmenter la couverture végétalisée sur le territoire, passant de 21% aujourd'hui à 30% en 2030;
- que des moyens et des procédures soient mis en place afin de garantir l'entretien du patrimoine arboré de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Propositions des conseillers municipaux

6. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les nouveaux objets suivants:

- M-1456, de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Daniela Dosseva et Danièle Magnin: «Protégeons notre histoire, mettons des caméras pour surveiller le Mur des réformateurs»;
- M-1459, de M^{mes} et MM. Rémy Burri, Patricia Richard, Simon Brandt, Michèle Roullet, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Stefan Gisselbaek, John Rossi, Nicolas Ramseier, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel et Pierre de Boccard: «Pour une étude de faisabilité d'installation d'abribus avec toiture végétalisée sur le réseau des Transports publics genevois situés en Ville de Genève»;
- M-1460, de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Michèle Roullet, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Stefan Gisselbaek, John Rossi, Florence Kraft-Babel, Pierre de Boccard et Véronique Latella: «Une plage publique sur le quai Wilson et des bains publics dans nos fleuves»;
- M-1461, de MM. Olivier Gurtner, Alfonso Gomez, Morten Gisselbaek, Régis de Battista et Daniel Sormanni: «Des poumons pour Genève»;
- M-1462, de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Jean-Luc von Arx, Lionel Ricou, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Anne Carron, Souheil Sayegh, Léonard Montavon, Delphine Wuest et Alfonso Gomez: «Vertige de la densité aux Vernets: pour un parc public à la place du parking!»;
- M-1463, de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Anne Carron, Souheil Sayegh et Léonard Montavon: «Fermeture des crèches en été: pour une permanence estivale»:
- PRD-233, de MM. Eric Bertinat et Thomas Zogg: «Modification du règlement du Conseil municipal: pour des rapports succincts, synthétiques et exhaustifs des travaux de commission»:
- PRD-234, de M. Eric Bertinat: «Modification du règlement des cimetières de la Ville de Genève (LC 21 351.1)»;
- PRD-235, de M^{me} et M. Christina Kitsos et Pascal Holenweg: «Faites votre ville: pour un budget participatif»;
- PRD-236, de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Stefan Gisselbaek, Véronique Latella, Michel Nargi, John Rossi, Georges Martinoli, Florence Kraft-Babel, Pierre de Boccard, Guy Dossan et Michèle Roullet: «Pour une aide au développement de la biodiversité et de la protection animale».

7. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu l'interpellation écrite suivante:

 IE-90, de MM. Simon Brandt et Stefan Gisselbaek: «Violation du statut du personnel municipal par le Conseil administratif».

8. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-531, de M. Daniel Sormanni: «Eclairage de la plaine de Plainpalais en panne, et on attend longtemps!»;
- QE-532, de M. Eric Bertinat: «Allons-nous devoir supporter ce bruit et ces incivilités encore longtemps?»;
- QE-533, de M^{me} et MM. Patricia Richard, Rémy Burri et Simon Brandt: «Naturalisations, où en sont les procédures?».

La présidente. Je vous souhaite bonne nuit, les petits!

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Exhortation	1262
2. Communications du Conseil administratif	1262
3. Communications du bureau du Conseil municipal	1262
4. Motion du 10 septembre 2019 de M ^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Patricia Richard, Daniel Sormanni et Georges Martinoli: «Pour que le Conseil administratif renonce à toute hausse des tarifs de crèche pour les familles» (M-1457).	1263
5. Motion du 10 septembre 2019 de MM. et M ^{mes} Alfonso Gomez, Daniel Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Maria Pérez, Maria Casares et Olivier Gurtner: «Arbres abattus en Ville de Genève: stop au massacre!» (M-1458)	1281
6. Propositions des conseillers municipaux	1306
7. Interpellations	1307
8. Questions écrites	1307

La secrétaire administrative du Conseil municipal: *Marie-Christine Cabussat*